

L'Anjou laïque

N° 95 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire

Trimestriel - Février 2011

Fondateurs : H. et Y. Dufour - Directeur : Jack Proult - 14 bis, avenue Marie Talet, Angers

Tél : 02 41 96 11 50. Prix du numéro : 2,50 €

• Dossier : pauvreté et précarité (pages 9 à 16)

• Culture : le groupe Swing Sofa (page 22)

• Anjou Laïque : appel à l'aide et à la participation (page 23)

Les pauvres à notre porte



La lettre

« Pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font. » Paternalistes et moralisatrices, les bonnes âmes ont fustigé les lycéens qui manifestaient en automne leur inquiétude face à leur avenir incertain : « Des mômes de 15 à 17 ans, inconscients, immatures, manipulés, incapables de réflexion, incapables

d'appréhender la réalité... »

Ce sont ces mêmes bonnes âmes qui ont donné quitus à la loi fixant à 13 ans l'âge de la majorité pénale. Leurs ascendants du début du siècle dernier n'avaient pas considéré qu'ils étaient immatures les gamins de 14 ans qui descendaient dans les mines de charbon.

Au fait, quel âge avait-il celui qui a été récupéré par le Président pour être cité en exemple ? Quel âge avait-il ce gamin dont

il a demandé de lire la dernière lettre, écrite quelques instants avant de tomber sous les balles nazies ? Quel âge avait-il celui qui s'était résolument engagé contre l'occupant alors qu'une majorité de Français courbait l'échine ? Il avait 17 ans, Guy Moquet.

Marianne

Portrait

Un Angevin qui perdit la tête à Paris

Un grand personnage, assurément. Pour s'en convaincre, il suffit d'énumérer ses titres : Messire Joseph Foullon, chevalier baron de Doué, comte de Morangis, seigneur du Pont de Varane, Ecottier, Forges, La Tremblaie, La Grilloire, Les Marchais, le Grand Ruau, La Goubertière, la Malatrie de Vezins, Varenne, Soulangier, Concourson, du prieuré de La Chapelle et autres lieux, conseiller d'Etat, maître des Requêtes ordinaires de Sa Majesté, grand croix et secrétaire de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, en son hôtel rue Saint-Honoré, paroisse de Saint-Roch.... Dans son Petit Dictionnaire des grands hommes de la Révolution, par un Citoyen actif, ci-devant rien [c'est moi qui souligne], Rivarol est moins laudatif : Foullon, Joseph François, ancien intendant réputé pour sa rapacité, ministre pendant quelques jours après le renvoi de Necker, le 11 juillet 1789 ; il fut assassiné par la foule à Paris, le 22 juillet 1789. Au lecteur de choisir celle qu'il préfère.

Un beau mariage fait sa fortune

Fils de lieutenant criminel de sénéchaussée, notre sieur Foullon naît à Saumur le 25 juin 1715, descendant d'une vieille famille de la ville. Destiné à succéder à son père, il est envoyé très jeune à Paris pour y achever des études de droit, parrainé par le comte d'Argenson, un parent alors ministre de la Guerre. Mais ses goûts et son caractère le portent plus volontiers vers la politique et l'administration militaire. En 1736, il se voit attribuer un office de commissaire des guerres. En 1747, son mariage avec Isabelle van der Dussen, nièce du Grand Pensionnaire de Hollande, lui assure une fortune. Ses dernières campagnes militaires sont celles de la guerre de Sept Ans (1756-1763), premier conflit à l'échelle mondiale qui opposa la France à la Grande-Bretagne, la Prusse et Hanovre. En 1771, devenu surintendant des Finances et Conseiller d'Etat, il devient l'un des personnages les plus importants du royaume. En 1765, Foullon a acheté la baronnie de Doué-la-Fontaine. Mais le château qui domine l'actuel théâtre et l'ancien lavoir est dans une position qui ne permet aucun agrandissement, aussi notre surintendant décide-t-il d'en faire bâtir un nouveau dans le bourg de Soulangier, aux Hautes Minières qui lui appartient, à un quart de lieue de la ville. Cette entreprise, écrit Bodin, coûta des sommes

considérables, parce qu'il fallut, pour arrondir cette terre et pouvoir planter des avenues dans plusieurs directions, acheter ou échanger un grand nombre de domaines dont on fit chèrement payer la convenance.

L'envie, la jalousie qui poursuivirent toujours avec acharnement ceux qui s'élevèrent dans leur propre pays n'épargnèrent point M. Foullon. On lui reprocha le luxe de ses bâtiments, de ses équipages, sa hauteur envers ceux qui étaient ses égaux, et surtout la rigueur avec laquelle on exécutait, dans ses domaines, les ordonnances relatives à la chasse. Mais peut-être qu'un jour, la reconnaissance publique lui rendra compte de ce qu'il a fait pour les habitants de Doué. On l'a vu, pendant le rigoureux hiver de 1788-1789, dépenser plus de soixante mille



Joseph-François

Foullon

francs à faire bêcher ses bois, enlever des pierres de ses champs, et cela, sans autre but que de soulager tous les malheureux du canton qu'il ne voulait pas humilier par des aumônes.

On parlait alors de canaille

Juillet 1789. Tout le monde pense que Foullon va remplacer Necker au ministère des Finances mais, en raison de son grand âge, note Douessin a la sagesse de refuser le poste et se retire à Juvisy, une autre de ses terres. A peine arrivé, il apprend que des inconnus courent le village en jurant contre lui. Réfugié chez un voisin, au château de Viry, il est brutalement arrêté dans les jardins le 22 juillet et traîné par les chemins, un collier d'orties autour du cou, un bouquet de chardon à la boutonnière et une botte de foin dans le dos. N'a-t-on prétendu que lors des toutes premières émeutes occasionnées par la disette des subsistances, Foullon aurait dit : Eh bien ! si cette canaille n'a pas de pain, il faut lui

donner du foin. A Paris, il est conduit devant un tribunal à l'Hôtel de Ville. Le peuple, mis au courant, s'assemble sur la place où, très excité, il manifeste sa rancœur, demandant justice immédiate. Foullon est attrapé et traîné place de Grève pour être pendu à une lanterne ; mais deux fois la corde se rompt. Les supplications du baron ne peuvent le soustraire au supplice et on lui tranche la tête que l'on porte fichée au bout d'une pique à son gendre Berthier de Sauvigny, Intendant de Paris. Ce dernier est exécuté à son tour.

La justice était alors expéditive, et si elle avait encore cours de nos jours, peut-être certains de nos édiles hésiteraient avant de prendre des chemins détournés. Autre temps, autre sentence, et ceux de Doué-la-Fontaine ont pardonné au « rapace », jusqu'à donner son nom à l'une des principales artères de la cité des roses.

Jacques Sigot

La guerre scolaire est un fait



La majorité des femmes et des hommes politiques de gauche et certaines organisations laïques n'osent plus réclamer la suppression du financement public des écoles privées. Ils appréhendent d'être accusés de déclaration de guerre scolaire. L'éventualité de ce procès les paralyse. Aussi, leur demande de crédits supplémentaires pour l'école publique s'accompagne-t-elle rarement de la revendication fondamentale : «fonds publics à l'école publique». Et pourtant, même si sa forme a changé, la guerre scolaire existe, aucun besoin de la déclarer. Certes, l'affrontement sur le terrain entre parents d'élèves et enseignants des deux écoles a disparu. Désormais, c'est une guerre plus insidieuse. C'est une guerre d'influence. L'Église catholique, pour promouvoir son école sur des fonds publics intervient auprès des pouvoirs institués. Le «lobbying» est son arme de prédilection. La stratégie s'avère payante. Comme des petits pains, les lois en faveur de l'enseignement catholique se multiplient.

Édito



De l'association à la parité

La loi Debré de 1959 est la concession à partir de laquelle les faveurs à école catholique se sont étendues. La loi Guermeur a renforcé son caractère propre et les subventions allouées. Les accord Lang-Cloupet ont assuré la formation professionnelle des enseignants du privé par les IUFM. La loi Carle contraint les communes à payer les frais de scolarité d'élèves inscrits dans des écoles privées de communes extérieures. Désormais, le contrat d'association ne suffit plus. Pour son école, l'Église revendique la parité avec le public.

Conformément à ce principe, le sénateur UMP Carle (oui le même) a demandé, à l'assemblée du palais du Luxembourg, lors du vote du budget 2011, de transférer 4 millions d'euros d'un budget annexe de l'Éducation nationale à l'enseignement privé sous contrat¹.

Sur le territoire français, il faudrait autant d'établissements privés sous contrat que d'établissements publics². La création d'un collège catholique à Chalonnes-sur-Loire et le refus de construire un collège public à Beaupréau vont dans ce sens.

De la Fondation à la défiscalisation

C'est connu, l'argent est le nerf de la guerre. Pour obtenir les deniers publics, les écoles sous contrat, nous l'avons vu, use du principe de parité. Pour celles qui, volontairement, se situent hors contrat, leurs initiateurs doivent trouver d'autres voies. Toutefois, leur stratégie ne diffère pas. Le fondement en demeure la complicité avec des hommes et des femmes de pouvoir. André Lardeux, sénateur UMP de Maine et Loire, s'y prête volontiers. Au palais du Luxembourg, sous les ors de la République, il a présidé un colloque organisé par «la fondation pour l'école». Cette fondation qui affine des écoles hors contrat, fut reconnue d'utilité publique en 2008. A ce titre, elle peut recevoir des dons défiscalisés à

hauteur de 60%. Ces fonds serviront à construire des écoles pour des parents fortunés, ennemis déclarés de l'école laïque. La fondation «Saint Matthieu», aux objectifs identiques, est, elle aussi, une niche fiscale paradisique pour libéraux et bons catholiques. Présidée par Claude Bébéar, ancien patron d'Axa, et parrainée (entre autres) par le cardinal Vingt-Trois, président de la conférence des évêques de France, la fondation Saint Matthieu, dans son conflit ouvert avec l'école publique, allie l'argent et le goupillon. Ah les bonnes œuvres !

Ah les bonnes œuvres !

disiaque pour libéraux et bons catholiques. Présidée par Claude Bébéar, ancien patron d'Axa, et parrainée (entre autres) par le cardinal Vingt-Trois, président de la conférence des évêques de France, la fondation Saint Matthieu, dans son conflit ouvert avec l'école publique, allie l'argent et le goupillon. Ah les bonnes œuvres !

Il faut choisir.

Tant que nous estimerons que l'école laïque républicaine a pour vocation de former des citoyens critiques ; tant que d'autres, en revanche, considéreront que l'école doit préparer à des projets particuliers (religieux ou politiques), il y aura la guerre scolaire. Pour l'éradiquer, il faudrait la victoire totale d'un camp.

La privatisation de tout le système éducatif représenterait (hélas) une éventualité. Un marché scolaire partagé se substituerait alors à la guerre. Mais où iraient les enfants des pauvres ?

Le monopole de l'Etat en serait une autre, mais que diraient, à droite et à gauche, les partisans de la liberté d'enseignement ?

A défaut d'une solution radicale, une pacification pourrait à terme se dégager si chaque école était financée selon sa nature. «Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée», parce que logique, est (qu'on le veuille ou non) un principe de coexistence apaisée durable. Les militants laïques doivent le réactualiser, même si, (c'est de bonne guerre) les conquérants d'aujourd'hui le dénie.

Les femmes et les hommes politiques de gauche, les républicains doivent, eux; choisir entre des accommodements pervers avec la loi de séparation de 1905 ou assumer, pour l'avenir, l'héritage de Jean Jaurès. Ils doivent clairement choisir leur école.

Jack Proutt

¹ En même temps 16 000 postes furent supprimés dans l'enseignement public

² L'enseignement technique privé pouvant être financé sans limite, les établissements privés secondaires sont quasiment tous polyvalents. Par ailleurs, des pressions s'exercent pour que les collectivités territoriales puissent financer librement tous les établissements privés (reprise du projet Bayrou de 1993). On parle aussi de supprimer la taxe foncière sur les établissements scolaires privés.

Pour une laïcité sans qualificatif, mais offensive

DANS UNE CONFÉRENCE À LA ROCHE-SUR-YON, YVON QUINIOU A DÉVELOPPÉ SA CONCEPTION OFFENSIVE DE LA LAÏCITÉ. À PARTIR DE FAITS HISTORIQUES ET DE FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES, IL MONTRE QUE VOULOIR SUBSTITUER LE CURÉ À L'INSTITUTEUR DANS LE DOMAINE DES VALEURS (DISTINCTION ENTRE LE BIEN ET LE MAL) CONSISTE À DRESSER DES OBSTACLES À UNE ÉMANCIPATION CONSTRUITE SUR LA RAISON. ICI, FAUTE DE PLACE, NOUS N'AVONS RETENU QUE LA DERNIÈRE PARTIE.¹

La laïcité, c'est d'abord le respect, et non seulement la tolérance, du pluralisme et elle suppose donc un domaine où il existe des différences irréductibles : c'est le cas du domaine religieux et, plus largement métaphysique, comme des normes éthiques de vie personnelle qui leur sont liées, alors que ce n'est pas le cas en science où seule la liberté de pensée ou de recherche est exigée. L'idée d'être laïque en science n'a pas de sens puisqu'il s'agit de parvenir à une vérité unique qui fera l'unanimité ! Ce respect du pluralisme, c'est un autre nom de la démocratie et c'est une exigence absolue, mais elle suppose que les religions acceptent elles-mêmes le pluralisme démocratique des croyances et de l'incroyance, ce qu'elles ont rarement fait dans l'histoire passée : l'Inquisition a existé comme la chasse à l'infidèle ou à l'impie ! On ne saurait donc, au nom du respect des croyances et des cultes, tolérer l'intolérance religieuse. On voit alors qu'un problème se pose immédiatement : la laïcité suppose-t-elle la neutralité vis-à-vis de la religion comme le voudrait la mode insistante d'une laïcité « plurielle » ou « positive » qui prône la complaisance à l'égard des différentes confessions au nom de la tolérance, voire qui serait toute prête à les encourager sous prétexte que, dans une société en crise, elle fournirait du « lien social » que cette société n'est pas capable de fournir. On a vu que c'était la position de Sarkozy et de beaucoup de libéraux, comme c'est, curieusement, le cas d'une partie de la gauche oublieuse de l'héritage des Lumières ; et c'est même le cas d'un Régis Debray dans sa réflexion théorique sur la société et dans la proposition qu'il a faite au nom du gouvernement qu'on enseigne expressément le « fait religieux » à l'école.

L'examen critique des religions

Or il faut être clair : il est souhaitable que l'on étudie les religions au même titre que les autres phénomènes culturels et comme cela se fait

déjà en histoire et en philosophie, mais à condition que le droit à la critique des religions soit tout autant reconnu. Car, comme je l'ai suggéré dans la première partie de mon exposé, il y a toute une part de négatif dans la religion qu'il ne faut pas occulter et qu'il faut savoir dénoncer, tout simplement au nom de la raison à la fois théorique, appuyée désormais sur les sciences humaines, et pratique : opposition à la connaissance scientifique, vecteur de superstition, de violence et de fanatisme, prises de position inadmissibles dans le domaine de la sexualité ou de la condition féminine, pratiques culturelles portant atteinte à la dignité de la femme comme la polygamie ou l'excision. Il faut éviter ici le piège du différencialisme : aucun droit à la différence culturelle ne saurait justifier une différence des droits et des devoirs par rapport à ceux que proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le respect du pluralisme idéologique s'arrête là où commence

à s'appliquer cette Déclaration. Il faut donc reprendre le fil de la critique rationaliste des religions que l'on trouvait dans la philosophie des Lumières avec Hume, Rousseau ou Kant (pour ne citer que les plus grands), puis celui de ces grands penseurs que sont Feuerbach, Marx, Nietzsche et Freud, non pour refuser ou récuser les religions et leur apport positif (qui existe aussi), mais pour les soumettre à la compréhension et au contrôle de la raison qui seule peut organiser la coexistence pacifique et libre de tous les courants de pensée.

L'accès à la raison

D'où une troisième définition de ce que doit être une laïcité ambitieuse : l'éducation à la raison par l'ouverture aux savoirs scientifiques et l'assimilation des grands acquis mo-

raux de l'humanité. Seule une pareille éducation permet la formation d'un jugement libre et l'accès à l'autonomie intellectuelle, condition d'une maîtrise de sa vie individuelle ou collective. Dans ce cadre, l'ouverture aux principales conceptions religieuses ne saurait faire problème puisqu'il s'agira de les examiner d'une manière critique, dans leur statut intellectuel comme dans leur formes ou effets pratiques, à la lumière de la raison. Et s'il y a des domaines qui échappent à cette dernière, c'est encore à elle de le dire et de justifier ainsi le droit à la croyance religieuse hors de la raison. Conçue ainsi, l'option religieuse devient un choix personnel non seulement tolérable, mais parfaitement respectable puisqu'elle ne s'oppose ni à la science ni au progrès humain. L'exigence laïque de ceux qui ne désespèrent pas d'améliorer la vie ne saurait donc se satisfaire des religions telles qu'elles ont été et sont : il exige qu'elles

fassent l'objet d'un débat public appuyé sur les seuls critères de la raison théorique et de l'exigence, morale et politique, de l'émancipation des hommes à l'égard de ce qui les empêche d'être eux-mêmes dans le respect des autres.

Pour finir, je résumerai ma définition de la laïcité en trois points : 1 Respect du pluralisme idéologique et de sa manifestation pratique. 2 Droit à la critique rationaliste des religions et même devoir de s'y consacrer. 3 Éducation à la raison.

Yvon Quiniou

philosophe. Vient de publier
« L'ambition morale
de la politique.
Changer l'homme ? »
L'Harmattan.

¹ L'intégralité de la conférence sur le site de l'Anjou laïque

Rythmes scolaires : gare au simplisme¹

**JEAN-YVES ROCHEX,
PROFESSEUR EN SCIENCE DE
L'ÉDUCATION À PARIS VIII,
DÉNONCE LES IDÉES SIMPLISTES.
NOUS AVONS REPRIS QUELQUES
EXTRAITS SIGNIFICATIFS QUI
DONNENT À RÉFLÉCHIR.**

« Pour moi, la priorité est la démocratisation du système éducatif (...) Or, sur ce point, je rappelle que la dernière modification du temps scolaire décidée par le gouvernement, à savoir la suppression autoritaire de l'école le samedi matin, a eu des effets désastreux sur l'organisation du système éducatif et sur les rapports avec les familles (...)

Je dénonce l'idée simpliste que les élèves seraient en difficulté scolaire parce qu'ils auraient trop d'heures d'enseignement et, finalement, qu'on chercherait à leur apprendre trop de choses. Nos travaux montrent, au contraire, que les élèves le plus en difficulté scolaire sont ceux,

justement, qui sont le moins en activité intellectuelle. Les élèves les plus brillants, en particulier les enfants d'enseignants, ont en revanche une semaine extrêmement chargée, courant, après l'école, du cours de piano à celui de judo... Il est donc faux de penser que les élèves qui ont la semaine la plus dense sont ceux qui sont le plus à la peine. La question du temps scolaire ne peut se réduire à la quantité d'activités mais doit aussi se pencher sur la nature de ces activités et sur le rapport des élèves à elles. Méfions-nous de l'idée dominante aujourd'hui qui voudrait que, pour résoudre les problèmes scolaires, il faudrait être moins exigeant à l'égard des élèves le plus en difficulté (...)

La vraie question est de savoir comment rendre pertinentes des activités d'apprentissage dans toutes les disciplines. (...) L'idée qu'il ne faudrait pas que les élèves soient fatigués est assez simpliste : un enfant qui a appris des choses et en a tiré plaisir sera fatigué mais content de l'être. Il y a donc de saine fatigue. S'il faut entendre ce que disent les chronobiologistes, ce serait une erreur de n'interroger le fonctionnement de l'école que sur ce seul registre. »

Le Longeron (2143 habitants) est une commune du choletais qui, depuis l'ouverture de l'école publique de Jallais, est la plus grande commune sans école publique dans le Maine et Loire. Après plusieurs réunions menées par des parents d'élèves, récemment constitués en association, le conseil municipal du Longeron a décidé l'ouverture d'une école publique pour la rentrée de septembre 2014. L'association de parents et les organisations soutenant cette action sont en désaccord sur la date. Elle demande l'ouverture immédiate du registre d'inscription officiel. Les élus, eux, tentent de gagner du temps afin que l'ac-

Une école publique
au Longeron : oui mais quand ?

tion s'essouffle. Sur leur commune, ils souhaitent l'exclusivité du privé.

Pour que cesse enfin ces freins au développement de l'enseignement public, nous voulons que l'engagement éducatif de la Nation soit exclusivement réservé à l'École de la République. Nous appelons à signer l'appel qui le de-

Un vœu du Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN) a demandé que le Conseil général mette en œuvre la construction du collège public de Beaupréau. Christophe Béchu en fut naturellement informé. À noter que le CDEN comprend des conseillers généraux et des élus locaux. Ces derniers, pour Christophe Béchu, doivent filer un mauvais coton. À la dernière session du Conseil général, il ne tint pas compte de leur avis. Pour le Collège public de



¹Interview de J. Y Rochex « Humanité du 15 septembre », repris dans le bulletin du SNEP.

mande : <http://www.appelpourlecolepublique.fr/>

Christophe Guillet
Secrétaire Départemental
UNSA-Éducation Maine-et-Loire

Le niet de
Christophe
Béchu

Beaupréau, c'est niet ! Et, la main sur le cœur, il a affirmé que ce n'était pas pour des raisons idéologiques. Que les mécréants ne se méprennent donc pas, le refus est motivé par une gestion saine des deniers publics. D'ailleurs son second, Christian Gillet, préfère investir dans les routes. Dans celles qui mènent à Rome via le collège et le lycée privés « Notre Dame de Bonne Nouvelle » de Beaupréau ?

J. P.



**LA DÉMOCRATIE A TRIOMPHÉ.
LA LÉGITIMITÉ DU SUFFRAGE
UNIVERSEL N'A PAS ÉTÉ
BAFOUÉE PAR LES BRAILLARDS
QUI, DURANT DEUX MOIS, ONT
MARTELÉ LES PAVÉS DE LA
DOUCE FRANCE. FORCE EST
RESTÉE AUX PARLEMENTAIRES.**

Légitime, le suffrage universel ? Encore faut-il s'entendre sur sa nature. Il était universel le vote référendaire qui a opposé un non au traité de Lisbonne. Il eut été légitime que l'on fasse appel au même suffrage, celui du peuple, si l'on avait décidé un second tour de cartes pour la réforme des retraites¹.

Passons ! En bons républicains, reconnaissons la légitimité des députés, élus au suffrage universel et même celle des sénateurs, élus au suffrage indirect. Soit ! Ils peuvent bomber le torse sous leurs écharpes tricolores, nos parlementaires (de droite), mais ils ne doivent pas pour autant considérer comme un chèque en blanc le bulletin qui a été glissé dans l'urne. Il en est de même pour le président de la République, lequel d'ailleurs, une fois franchies les portes de l'Élysée, s'empresse de proclamer : « Je suis le président de tous les Français. »

Hélas ! Il a tendance à oublier que seuls 53% des électeurs lui ont accordé leur confiance et que, par surcroît, ces 53% n'ont été obtenus que grâce au ralliement, entre les deux tours, de sympathisants d'autres formations que la sienne. L'exemple des présidentielles de 2002 est significatif. Au premier tour, Jacques Chirac n'avait obtenu que 19% des suffrages. Ce sont en partie les électeurs de gauche qui, au second tour, lui avaient permis, d'atteindre les 82% face à Le Pen.

Ceci pour dire qu'un président élu avec moins de 55% des suffrages ne doit pas se comporter en monarque absolu. Jacques Chirac s'était empressé d'oublier ses électeurs de gauche, fracturant la fracture sociale qu'il avait pourtant promis de ressouder.

Et, peut-on, par ailleurs, parler de majorité quand, aléa du scrutin uninominal, les 55% des élus UMP à l'Assemblée nationale ont réuni sur leurs noms moins de 40% des voix ?

La démocratie sociale

Dans une démocratie par délégation la suprématie des élus au suffrage universel a donc ses limites. Elle ne doit pas sombrer dans ce que Tocqueville appelait « la tyrannie de la majorité », soulignant que la dite majorité est souvent plus la conjonction d'intérêts particuliers que le souci de l'intérêt général. Elle doit, en revanche, tenir compte des aspirations de la forte minorité qui s'est exprimée en faveur du camp adverse.

Il importe que les décisions prises respectent les principes définis dans la Constitution et les valeurs de République autour desquelles se retrouvent les Français. Ces valeurs sont résumées dans les trois mots de la devise nationale... Or elles sont bafouées, ces valeurs, notamment l'égalité et la fraternité, par la loi sur les retraites dont le poids financier est supporté par les plus modestes, les plus fragiles, par ceux qui ont travaillé davantage et qui jouiront le moins de leur « après vie de travail ».

Enfin, une autre forme de suffrage universel, la vox populi, doit faire contrepoids lorsqu'une remise en cause de notre organisation sociale est en jeu. Les millions de personnes qui, par six fois au cours de l'automne, sont descendues dans la rue, rappellent qu'il existe une démocratie sociale que ne doit pas ignorer la démocratie politique.

Les élus, députés, sénateurs et le Président en tête, sont garants de l'unité nationale. Le compromis n'est ni déshonorant, ni marque de faiblesse, même s'il engendre des débats conflictuels avec les différents corps sociaux. Le compromis, au contraire, est le signe d'une démocratie majeure... Je dis bien le compromis, pas la compromission.

Jean Goblet

¹ Et que le résultats soit respecté (NDLR)

BREVES

Growth Valley, bonne affaire pour le privé

Par-delà la grotesque anglomanie qui baptise Growth Valley un nouveau complexe public de la recherche agronomique à Angers, il faut souligner combien la République est bonne fille. En effet, les collectivités publiques offrent gracieusement au secteur privé locaux et installations adéquates : ainsi l'ESA, l'École Supérieure d'Agriculture de la Catho va s'installer en coucou dans ce nid public.



Un prêche suffit

Un de « mes amis », bon catholique pratiquant, mais qui, pour autant, ne manque pas d'humour, m'avait un jour confié : « Lorsque le samedi, dans Ouest-France, je lis l'édito de François-Régis Hutin, je ne vais pas à la messe le lendemain. » Un prêche hebdomadaire lui suffit, à mon ami. Il est vrai que le président directeur général du grand quotidien de l'ouest, dans son édito de fin de semaine, a tendance à réécrire l'Évangile. Début décembre, j'ai repensé à F.R.H. et à mon ami en découvrant dans la rubrique Maine-et-Loire de leur journal un article doutant de la conformité des voiturettes de l'entreprise avrillaise JDM, aujourd'hui délocalisée à La Cerizay. Ces mini voitures seraient en état d'obésité.

Journalisme d'investigation. Bravo ! Le hic est que la prose de l'auteur s'appuie sur une lettre anonyme reçue à la rédaction d'Angers. Je pensais naïvement que la déontologie de la profession – que l'éditorialiste du samedi n'arrête pas de vanter – stipulait que le courrier anonyme doit être mis à la poubelle et qu'en aucun cas on l'utilise de crainte qu'une odeur nauséabonde transpire à travers l'encre.

Jean Goblet

Humeurs

L'inégalité, loi fondamentale de la société

IL (suivez mon regard) a peut-être lu cette déclaration faite par Mgr d'Astros, évêque de Toulouse en 1849 : « L'inégalité des conditions, objet de tant de blasphèmes, est, il est vrai, la loi fondamentale de la société : sans elle, les arts et les sciences, l'agriculture périraient infailliblement, et tous, nous serions privés des choses les plus nécessaires à la vie. Cette loi entre dans les décrets de la sagesse divine qui a voulu offrir aux riches, dans les souffrances des pauvres, l'occasion des plus généreux sacrifices, aux pauvres dans les bienfaits des riches un puissant motif de reconnaissance et d'amour et resserrer ainsi l'union d'une société humaine par le double lien des bienfaits et des besoins. »

Les petits Suisses...

Johnny Hallyday, le fiston David, Charles Aznavour, Alain Delon, Isabelle Adjani, Patricia Kass, Gaël Monfils, Jo Tsonga, Jean-Claude Killy, Alain Prost, Daniel Hechter, Richard Gasquet, Sébastien Loeb, Amélie Mauresmo, Guy Forget, Fabrice Santoro, Arnaud Clément, Jean-Louis David, Corinne Bouygues, Jean Alesi, Cédric Pioline, François Dalle, Philippe Hersant, et tous les autres...

Vous vous interrogez sur le rapport entre ces braves gens... Ne cherchez plus ! Tous apprécient les verts pâturages et les blancs sommets de l'Helvétie.

Roselyne n'a pas retenu Rama

Exit Rama Yade du secrétariat d'État au Sport. La liberté de parole qu'elle s'accordait lui aurait été fatale. Roselyne Bachelot, son ex-ministre de tutelle, n'a pas défendu sa cause. En privé, Roselyne ne tarissait pas de critiques à l'adresse de la belle : incompétente, ne connaissant pas ses dossiers et, avec cela, acharnée au travail.

Il est également vraisemblable que Roselyne n'a pas plaidé auprès de son ami Fillon pour l'entrée dans le gouvernement de Christophe Béchu. Comme le disait Jean Foyer : « Il ne peut pas y avoir deux crocodiles dans le même marigot. »

Gustave Flaubert au secours des Roms

Nicolas S..., qui aime bien faire référence aux grands hommes du passé, pourrait peut-être faire appel à Gustave Flaubert qui, dans une lettre adressée à George Sand en 1867, écrivait : « Je me suis pâmé, il y a huit jours, devant un campement de bohémiens qui s'étaient établis à Rouen. Voilà la troisième fois que j'en vois. Et toujours avec un nouveau plaisir. L'admirable c'était qu'ils excitaient la haine, bien qu'innocents comme des moutons. Et j'ai entendu de jolis mots à la Prud'homme. Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et de complexe. On la trouve chez tous les

gens d'ordre. C'est la haine qu'on porte au bédouin, à l'hérétique, au philosophe, au solitaire, au poète. Il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis pour les minorités, elle m'exaspère. Du jour où je ne serai plus indigné, je tomberai à plat, comme une poupée à qui on retire son bâton. »

Un sur deux

Austérité. UN fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'est pas remplacé. Sus aux privilégiés !

Et si les vertueux donateurs de leçons donnaient l'exemple. Et si un sénateur sur deux, un député sur deux, n'étaient pas remplacés ! Je ne suis pas sûr que la vie du citoyen de base en serait modifiée. C'est un ancien ministre de la Justice, M. Clément, qui, lors d'une émission de télévision, déclarait : « 130 députés font les lois. Les autres votent. »

Ils sont 577 « nos » députés. Ils sont 343 « nos » sénateurs. Les États-Unis, qui ont pourtant tendance à voir les choses en grand, n'ont que 435 membres de la chambre des représentants et 100 sénateurs. Les USA, pays quatre fois plus peuplés que la France... Sans commentaire.

Jean Goblet

Et Dieu créa l'économie

Sans doute le septième jour parce qu'il n'y a pas de raison que les marchés ne puissent pas spéculer le dimanche.

Quoi qu'il en soit, l'homo economicus a investi la planète avec sa religion du marché évidemment « incontournable ». Une religion sans divinité ni culte, parce qu'elle est « scientifique ». La science économique a donc des « lois » qui régissent un « ordre naturel » des choses appelé libéralisme. Et bien évidemment « on ne peut pas » aller contre un ordre naturel. C'est là l'enseignement de l'Église libérale¹ avec ses prêtres, « les experts », et son catéchisme dont la principale injonction est « t, c'est tu obéiras au marché ! », car hors du marché polint de salut... et obéir au marché c'est privatiser, c'est « réduire les dépenses publiques », c'est « rassurer les (craintifs) marchés financiers en obtenant une bonne note d'une des trois agences mondiales de notation (agences privées, cela va de soi). Voilà « la bonne gestion pour le marché qui se déploie dans l'Union Européenne grâce au traité de Lisbonne², grâce à la mondialisation elle aussi « incontournable », sous la houlette d'une OMC, institution qui n'a heureusement de compte à rendre ni aux peuples, ni aux politiques Amen, le pognon lje sais, c'est facile mais c'est bien là la visée de l'Église libérale.

J.P.B

¹Les voix hérétiques sont étouffées par les experts recourant au dogme de la rationalité. Et la rationalité ça ne se discute pas.

²Dieu merci il n'a pas été soumis aux peuples ignares trop souvent agnostiques

BREVES

Hasard

Dans son numéro du 9 décembre, Ouest-France présentait le Conseil général junior, constitué de 65 élèves de quatrième. Article agrémenté de la présentation et d'un bref entretien avec quatre conseillers. Le hasard a-t-il voulu que trois des quatre collégiens soient issus d'établissements privés, ou Ouest-France a-t-il le souci des minorités ?

Dans le même article, Christophe Béchu, président du Conseil général (des seniors), affichait son sens de l'humour. S'adressant à ses jeunes collègues, il les incitait à la modestie. Il sait de quoi il parle, Christophe, candidat aux élections municipales, cantonales, régionales, européennes, se préparant aux législatives et espérant un portefeuille ministériel... Cela, évidemment, en toute modestie.

J.G.

Découvrez-nous !

Le tribunal d'Evry (Le Canard Enchaîné du 22/12/2010) a examiné la plainte d'un client du Crédit agricole d'Ile de France. En octobre 2009, on punissait ce brave caneton d'un prélèvement forfaitaire de 8 euros de commissions d'intervention pour un découvert de... 6 euros. Pour un compte dans le rouge de 26 euros provoqués par trois prélèvements le même jour, la banque lui taxait trois fois 8 euros, soit 24 euros. En quelques mois, le Crédit agricole d'Ile-de-France lui a ponctionné 510 euros, révèle Le Canard Enchaîné. Le tribunal a fait ses comptes : « le taux réel pratiqué par le Crédit agricole d'Ile-de-France sur les découverts atteignait un 680% l'an, alors que le taux d'usure est à 19% ».

Un bonheur ! « La banque a été condamnée à tout rembourser à son client, avec, en plus, 500 euros de dommages et intérêts. » Allez, les petits loups, compulsez bien votre compte bancaire et n'hésitez pas à porter plainte !

Interruption Volontaire de Grossesse :

LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS EST POUR LA FEMME LA VOIE DE L'AUTONOMIE ET DE L'ÉMANCIPATION. ELLE PERMET DE FAIRE SES CHOIX DE VIE. C'EST PERMETTRE AUX FEMMES D'EXISTER AUTREMENT QU'EN TANT QUE MÈRES. L'AVORTEMENT EST DONC POUR LES FEMMES UN DROIT FONDAMENTAL.

le retour en arrière

Les femmes ont mené des luttes pour obtenir: l'autorisation d'avorter (loi Veil 1975); l'allongement du délai de 10 semaines à 12 semaines de grossesse pour avorter, la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineures, la suppression de l'entretien préalable obligatoire pour les majeures, la possibilité de choisir la technique d'avortement (loi Aubry de 2001).

Et aujourd'hui?

Certains centres d'IVG n'accueillent pas les femmes jusqu'à 12 semaines de grossesse considérant, contre la loi, que c'est trop tard pour avorter. D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures. La fermeture en région parisienne de nombreux centres prati-

quant les IVG oblige les femmes à s'orienter vers des hôpitaux dépourvus de moyens supplémentaires. Se faire avorter devient un véritable «parcours de la combattante» Ne pas le réaliser dans les délais impartis élimine. Il n'y plus d'autre choix que de se rendre à l'étranger avec un coût qui peut atteindre 2000 €.

Bien que le nombre d'IVG soit stable, l'objectif annoncé du ministère est de le faire diminuer. Pour cela il veut mettre l'accent sur la prévention. Hypocrisie ! Alors que le manque d'information en matière de santé sexuelle et reproductrice et l'inégalité d'accès aux soins est souligné par un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de février 2010, le Planning Familial dont la mission est d'informer et d'éduquer en la matière, a vu ses subventions diminuer. Ce sont surtout les mineures

qui pâtissent de cette situation.

Notre société valorise la femme en tant que mère et discrimine celle qui ne souhaite pas ou ne plus être mère, et elle porte un jugement culpabilisant sur celles qui ont recours à l'avortement par des attaques déguisées. «L'IVG serait un traumatisme à vie» et si, une femme a recours à plus d'une IVG, on parle de récidive, vocabulaire du code pénal !

Il y a clairement un retour à l'ordre moral que nous pensions derrière nous!!

Catherine Battreau

Association du Planning Familial 49.

Une situation encore privilégiée en Maine et Loire

À ce jour, une femme qui désire faire interrompre sa grossesse peut obtenir des rendez-vous dans des délais normaux à Angers, Cholet ou Saumur. Les délais sont plus longs pour une IVG sous anesthésie générale du fait du peu de possibilités offertes dans les blocs opératoires.

Cependant cette situation « privilégiée » risque d'être remise en cause par la loi HPST*, dite loi « Bachelot » et toutes les mesures visant au démantèlement des services publics et à la privatisation desdits services. En gros, cette loi vise à faire de l'hôpital une entreprise comme les autres, soumise à la rentabilité. Les activités lucratives comme la cardiologie ou certaines chirurgies par exemple sont développées au détriment de celles qui le sont moins.

L'IVG n'est pas un acte qui « rapporte », c'est un forfait qui va de 190 € à 390 € selon les méthodes. Les directions n'ont pas encore osé demander aux centres d'IVG de faire plus d'actes pour rentabiliser cette activité ! Le feraient-elles que cet acte n'est de toute façon pas rémunéré à sa « juste valeur » et que la balance se-

rait toujours déficitaire...

Les personnels permanents, infirmières, aides-soignantes, ASH et secrétaires subissent comme les autres les difficultés de remplacement, le travail à flux tendu et tutti quanti.

Pour les médecins, tous généralistes, vacataires ou à temps partiel, ils sont désormais soumis au codage de leurs actes par la T2A. Chaque acte pratiqué est nominatif.

En raison de la clause de conscience afférente à l'activité IVG, tous les membres de l'équipe sont volontaires, nul ne peut être affecté d'office.

À Angers comme dans de nombreux centres IVG du service public, persiste un esprit militant issu des années 70 qui permet certainement une vigilance et une volonté de défense de ce droit acquis de haute lutte pour les femmes. L'existence d'une association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) est un gage de connaissance, de compétence et de résistance aux attaques ouvertes ou insidieuses à ce droit.

On ne peut qu'espérer que cet esprit se trans-



mettre aux jeunes générations. Mais rien n'est jamais gagné d'avance surtout devant le rouleau compresseur des « réformes » qui prévôt aujourd'hui et qui sacrifie tout ce qui est humain sur l'autel de la cupidité financière ...

* Hôpital Patient Santé Territoire

Sylvie Cognard
médecin attaché au centre d'IVG Flora Tristan
du CHU d'Angers

Les pauvres à notre porte



Fest à notre porte et, dans les couches populaires et moyennes, personne en n'est à l'abri. La perte d'un emploi vous y précipite. Définitive, celle-ci vous y enfonce et vous y maintient. Aucune catégorie

d'âge n'échappe à la pauvreté. Vous pouvez être pauvre par héritage ou le devenir. Certes, il y a plus pauvres que nos pauvres, mais ne rien faire pour les nôtres, n'améliore pas le sort des autres. Certes, il faudrait que les pays riches consomment moins, mais n'oublions pas que certains voudraient y consommer un peu plus. Il ne suffit plus,

en France, d'avoir un travail pour satisfaire des besoins élémentaires. La pauvreté croît en même temps que la richesse se concentre entre quelques mains. La pauvreté n'est pas une fatalité économique, ni une épreuve terrestre imposée. Un partage équitable de la richesse produite permettrait de l'éradiquer ici et ailleurs. Des salaires, des

minima sociaux décents en sont le remède. Mais dans l'attente d'une transformation radicale de la société, des associations solidaires doivent porter secours aux plus démunis. Nous en avons sollicité quelques-unes. Nous les remercions de leur collaboration.

J. P.



« Pour que demain soit plus humain »



ces questions

font l'objet d'une mobilisation plus ou moins affirmée de nos pouvoirs publics mais aussi de la population civile notamment à travers des associations de solidarité comme le Secours populaire.

Depuis plus de 60 ans, le Secours populaire met en mouvement tout citoyen sensible à sa devise par des actes quotidiens de solidarités libres et volontaires dans ses 1256 permanences d'accueil et de solidarité en France mais aussi dans 47 pays du globe.

Plus que jamais, aujourd'hui, dans un contexte économique de crise, notre société nous met en demeure d'apprécier et de lutter contre un nombre grandissant d'inégalités auxquelles nous sommes confrontés.

Quand l'intégration sociale, assurée pendant des décennies par le travail et les études est en panne quand s'y ajoute l'insuffisance de moyens pour seulement subvenir à ses besoins primaires, la solidarité devient alors un impératif pour chacun d'entre nous.

Dans cette même société où

LES QUESTIONS LIÉES AUX INÉGALITÉS, À L'EXTRÊME PAUVRETÉ, À L'EMPLOI SONT DES SUJETS RÉCURRENTS DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION. ELLES ONT LEURS ACTEURS, LEURS HISTOIRES PARFOIS LEURS IDÉOLOGIES.

l'individualisme, l'égoïsme, le racisme aggravent les tensions, génèrent des conflits, la

traînés ces derniers temps ne rappellent-ils pas que la solidarité est un des enjeux majeurs qui



solidarité du Secours populaire étroitement liée à l'esprit universel des droits de l'homme demeure sa seule et unique arme dont il peut user pour construire un monde plus juste.

D'ailleurs les sujets d'actualité

de son instrumentalisation au risque d'être même considérée comme un auxiliaire des pouvoirs publics face aux carences de nos systèmes de solidarités institutionnelles qui peinent reconnaissons-le à répondre à ce raz de marée de la misère.

Toutefois ce contexte accroît dans ces mêmes temps notre responsabilité à solidariser le citoyen avec la société, à l'associer à ce combat, à lui rendre la parole, à l'aider dans la dignité sans complaisance ni assistanat, à prendre ses responsabilités dont il peut être privé à un certain moment de sa vie

L'histoire nous apprend que c'est dans les périodes de grandes pauvretés où le poids du chômage rend encore plus criante la survie, que toutes les énergies citoyennes sont sollicitées et se mobilisent pour innover, réinventer encore et toujours la solidarité... La solidarité populaire sur laquelle repose le fondement et la réussite des actions du Secours populaire d'hier et d'aujourd'hui.

Stéphane Lepage
Secours populaire angevin

« Reçois et donne »

le précepte du



Le secours populaire ne se confine pas dans l'assistantat. Il considère que la pauvreté n'est pas une fatalité. Et, Association d'éducation populaire, il dénonce ses fondements sociaux. Il interpelle les politiques et la politique.

Mais ses combats ne sont pas qu'idéologiques, ils sont aussi concrets. Ses bénévoles accompagnent les personnes reçues pour que la sortie de galère débouche sur l'insertion sociale. D'abord, toute personne accueillie est sollicitée pour devenir un acteur de la solidarité organisée. «Tu reçois et tu donnes» est, autant que faire se peut, le précepte mis en pratique. Dominique Trenit, responsable de l'antenne située au 22 rue du Maine, l'applique. Elle nous a fait rencontrer Nezvad Rami, un

rom de 29 ans, qui, distinctement, est soutenu par l'organisation et un de ses soutien.

De l'asile à l'intégration

La mère de Nezvad est de Serbie, son père du Kosovo. Pour fuir la guerre, ses parents sont allés en Allemagne. Nezvad y vécut de 1991 à 2004. Par deux fois il revint dans son pays d'origine. La première, ce fut en 2004 pour rejoindre sa mère après le décès de son frère; la deuxième, en 2006, après le rejet de sa demande d'asile en France. A chaque fois, ce fut pour lui un enfer. Il y subit racisme et discrimination.

En Allemagne, il suit une formation de mécanicien hélas interrompue par son premier retour en Serbie. Pendant son premier séjour en France, il suit

des cours de français au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA). Las, il n'obtint pas les papiers pour rester. Ce coup ci, grâce aux démarches du secours populaire, c'est en bonne voie.

En le sollicitant pour participer à des distributions de vivre ou pour faire office d'interprète, le secours populaire ne demande pas un remboursement de dette, mais entend poursuivre son travail d'intégration. Nezvad s'intègre en aidant d'autres à s'intégrer. L'intégration ne semble pas un vilain mot pour lui. Il souhaite devenir français à part entière. Il s'est inscrit à l'Aptira pour un module de 300 heures afin de mieux maîtriser l'écrit de notre langue. Ainsi pense-t-il pouvoir plus facilement suivre la scolarité de ses enfants et plus aisément trouver un travail déclaré en bonne et due forme.

Le secours populaire ne s'est pas «accaparé» Nezvad Rami. Bien en contraire. Ils l'ont aidé et encouragé à tisser d'autres relations. Désormais, il est introduit près des services sociaux de la mairie d'Angers et parrainé par une famille. Et, de proche en proche, d'autres liens se créent. Pour Dominique Trenit, aussi membre du Comité communal d'Action sociale de la ville d'Angers, la solidarité doit aider à acquérir de l'autonomie. Autonome et solidaire, n'est-ce pas cela être citoyen ?

Vivre ensemble à Trélazé :

Association d'éducation populaire, elle insiste sur cette dimension. L'assistantat n'est pas sa vocation, mais l'accueil, l'écoute, les apprentissages à partir d'ateliers, de sorties, etc... Ouverte à tous, Vivre Ensemble accueille environ 200 précaires, adultes comme enfants (le CLSH est gratuit). La misère psychologique, aggravée par l'illettrisme est aussi prégnante que la misère matérielle : « on est sale » a, par exemple, écrit un gamin.

Témoignages :

« depuis que je suis arrivée à Vivre Ensemble, j'ai appris la politesse, à gérer la nourriture et mon budget. Pendant les étés avant je restais à la maison, que maintenant je pars en camp. »

Magdalena 13 ans 1/2.

«... je viens pour apprendre des choses. Milène ma appris à reprendre confiance en moi (...) maintenant je peux parler en public et je suis moins stressée (...) je côtoie des personnes de toutes races, religions et même de milieux différents et on apprend à connaître les personnes... »

Sylvie



Dominique Trenit et Nezvad Rami

J. P.

LES SURENDETTÉS :



LES PERSONNES SURENDETTÉES SONT TOUJOURS PLUS NOMBREUSES (+ 15% EN UN AN) ET NE SONT PLUS CE QU'ELLES ÉTAIENT. MOINS DE « SUR-CONSOMMATEURS » INCONSÉQUENTS, PLUS DE TRAVAILLEURS (EUSES) PAUVRES ET DE PETITS RETRAITÉS SANS LE SOU.

A sa manière carrée, Nicole Chupin de la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV), décrit une situation qui empire d'année en année. En dépit des interventions gouvernementales successives qui tentent de remédier aux drames du surendettement : lois Neiertz, Borloo, Chatel, Lepage¹. « Aujourd'hui, nous ne sommes plus à traiter des cas d'excès de crédits dus à la surconsommation. Bien sûr, il y a toujours quelques dossiers, environ 10%. Mais nous avons surtout affaire à des gens qui s'endettent tout simplement parce que leurs revenus sont insuffisants pour vivre: des salariés et des retraités qui touchent moins de 1 000 euros par mois, et même moins de 800 », explique-t-elle. Ces nouveaux pauvres représentent près des deux tiers des 2,5 millions des personnes en difficulté de remboursement.

Revenus trop bas

De juillet à novembre, la CLCV du Maine-et-Loire a vu passer plus de 600 dossiers ; 500 ont été proposés à la commission de surendettement... En majorité, des victimes d'un système économique qui réduit les salaires à la limite de la survie. De nombreux jeunes, qui, une fois le premier emploi décroché, tentent une vie autonome en louant leur premier appartement, et se retrouvent bien vite incapables d'en régler les mensualités et/ou de se nourrir convenablement, des anciens du monde rural à la retraite dérisoire qui, tout en vivant chichement, se laissent parfois tenter par des démarcheurs indéclicats... Il y a aussi les drames personnels : le chômage, la séparation des

couples... Le chômage qui entraîne la séparation. Des gens vivent dans leur voiture, d'autres retournent chez leurs parents... « Beaucoup d'hommes lâchent tout. Ce sont les mères ou les grands-mères qui les récupèrent », constate Nicole Chupin. Il y en a enfin qui se suicident.

En vingt ans (depuis la première loi Neiertz en 1989), les commissions de surendettement n'en sont plus à régler les cas de couples qui avaient vu trop grand, succombant au baratin d'un marchand de Mercedes, de téléviseur ou de chaîne haute fidélité dernier cri... Ces surendettés-là avaient encore des salaires corrects. « Aujourd'hui, quand on en trouve un avec 2 000 euros de salaire mensuel, c'est presque un miracle », précise la représentante de la CLCV.

Souffler avec Lagarde ?

Depuis vingt ans, on ne peut pas reprocher aux gouvernements successifs de s'être désintéressés du surendettement. Pas moins de trois lois ont été présentées et votées (1989, 2003, 2010). Elles ont toutes les trois réglé bien des problèmes.

« Avec la dernière loi Lagarde, la procédure est intéressante puisqu'elle prévoit, depuis le 1^{er} novembre, de permettre à la personne dont le dossier est accepté de ne plus payer ses dettes. La Banque de France écrit aux créanciers. Le surendetté doit en revanche reprendre le paiement de son loyer... Les gens ont une période de trois mois pour faire un plan. Cela permet de souffler », commente Nicole Chupin.

Et pourtant tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les textes sont certes « intéressants », mais on n'en fait guère la publicité. Ils sont

tarabiscotés, et peuvent prêter à des interprétations restrictives. Dans les commissions de surendettement, les représentants de la Banque de France se bordent au maximum. Quant aux banques, elles devraient – le conditionnel s'impose – appliquer la loi. Ce qui n'est pas un mal quand on connaît leur manie de balancer leurs clients en difficulté directement

marchés avec l'argent de ces mêmes clients et les sommes qu'ils gagnent facilement en frais d'intervention et autres prélèvements punitifs. Si le gouvernement a une certaine sollicitude à l'égard des personnes surendettées, il en a montré beaucoup plus à l'égard des banquiers à qui il a versé des milliards pour leur éviter une faillite honteuse.



sur le service contentieux, le conseiller bancaire n'étant plus qu'un pauvre petit rouage qui se contente de transmettre les ordres venus d'en haut.

Le comble du cynisme est atteint quand certains banquiers se permettent de faire la morale à leurs clients, alors qu'eux-mêmes ont joué dangereusement sur les

Dans le monde de l'argent roi, il ne fait pas bon avoir des petites dettes. Il vaut mieux en avoir d'ÉNORMES.

Louis Le Méter

¹Lire « Quatre lois et quelques révisions en vingt ans »

La loi Neiertz de 1989 sur « la prévention et le règlement des problèmes liés au surendettement » a trois objectifs. Comme son nom l'indique, elle entend développer la prévention auprès des ménages, responsabiliser les prêteurs et les emprunteurs et organiser une procédure de règlement des problèmes de surendettement. Elle introduit notamment des négociations amiables entre débiteurs et créanciers, organise le dépôt d'un dossier auprès la préfecture. Elle met en place une commission de surendettement et une procédure de redressement judiciaire, crée le Fichier national des incidents de remboursement de crédit aux particuliers (FICP). Cette première loi endigue le surendettement actif mais ne tient pas du tout compte du surendettement passif qui commence à augmenter sérieusement. Autrement dit, elle bloque les élans dépensiers des « surconsommateurs », mais ne tient pas compte des difficultés des plus pauvres à joindre les deux bouts. Et surtout elle ne remet pas en cause le principe de la distribution du crédit.

Cette loi est révisée en 1995 pour en améliorer la procédure et traiter les dossiers un peu plus vite : répartition des charges entre commission de surendettement et juge de l'exécution. Elle subit une deuxième révision en 1998, en introduisant pour les cas les plus désespérés des mesures de moratoire et d'effacement des dettes.

La loi Borloo de 2004 « pour la ville et la rénovation urbaine », est dite « loi de la deuxième

chance ». Elle introduit une procédure de « redressement personnel » qui permet l'effacement total des dettes

encadrer le crédit revolving (lire ci-contre ou ci-dessous), cause majeure du surendettement des particuliers. Elle encourage le

des plans de surendettement passe de 10 à 8 ans, et celle des délais d'inscription au fichier FICP suite à une procédure de redressement personnel (PRP) est réduite de 8 à 5 ans. Ainsi dès le 1^{er} novembre 120 000 particuliers ont été rayés des fichiers de la Banque de France. Par ailleurs, cette même Banque de France a désormais



uatre lois et quelques révisions en vingt ans

trois mois au lieu de six pour décider de la suite à donner aux dossiers de surendettement. Quand un dossier est accepté, les procédures d'exécution ouvertes aux créanciers contre les biens du surendetté sont

moyennant la liquidation des biens du surendetté. Autrement dit, celui qui a acheté une Mercedes sans en avoir les moyens doit la vendre pour liquider sa dette. Logique ! Mais, cette loi ne règle toujours pas le problème du pouvoir d'achat.

La loi Chatel de 2005 entend, elle, renforcer l'information du consommateur. Elle est censée

crédit gratuit à la consommation du type « trois mois sans frais ». Cette loi n'apporte pas grand-chose au traitement du surendettement. Disons qu'elle tente de mieux traiter le « malendettement »...

La loi Lagarde de 2010 introduit de nouvelles mesures, intéressantes aussi mais toujours insuffisantes. La durée

temporairement interrompues. Et le juge peut suspendre toute procédure d'expulsion du logement. Quant aux banques, elles doivent assurer la continuité des services aux personnes surendettées. Par exemple, elles n'ont pas le droit de clôturer un compte ni d'utiliser les fichiers de la Banque de France à des fins commerciales. On verra à l'usage...

Revolving «DANS LA GUEULE»

C'est un fait statistique : 80% des dossiers déposés devant une commission de surendettement comportent au moins un crédit revolving. C'est quoi un crédit revolving ? C'est une réserve d'argent qu'une banque ou un établissement commercial met de façon permanente à

disposition de son client, et qui se renouvelle au fur et à mesure des remboursements de l'emprunteur. Génial ! Tous les matins, ou presque, vous pouvez recevoir dans votre boîte à lettres, une pub du genre « vous avez 2 000, 5 000, ou 7 500 euros à votre entière disposition ». Vous avez du bricolage à faire ? Vous courez chez Castorama. Des achats indispensables ? Vous parcourez les allées de Carrefour. Ce ne sont que des exemples... Certaines banques aussi vous encouragent dans votre fièvre acheteuse, sans réelle vérification

de vos ressources et de vos charges. Qu'arrive-t-il alors ? Au bout d'un « certain temps », comme le refroidissement du canon de Fernand Reynaud, le « revolving » vous revient « dans la gueule ». Car, s'il vous permet de verser de faibles mensualités, il vous réserve une surprise très désagréable côté durée de remboursement et intérêts. Ceux-ci dépassent parfois le taux d'usure, à plus de 21%. Le pire c'est qu'on vous flatte. On vous dit que vous êtes un bon client. Exemple : vous avez un

crédit de 3 000 euros, vous en remboursez 30 par mois : bravo ! Mais il y en a 20 en intérêts et assurances et seulement 10 en capital, qui s'ajoutent immédiatement à votre capital disponible. On vous incite même à en rajouter 500 ou 1 000 de plus... Et allez donc ! Nicole Chupin de la CLCV se prononce pour la suppression, pure et simple, de ce type de crédit, théoriquement encadré. Il faudra sans doute une cinquième loi pour en venir à bout.

L. L. M.



Essentiellement Banque alimentaire, les Restos du cœur comptent 28 centres de distributions en Maine et Loire. Celui d'Angers (il est parmi les 10 plus importants de France) constitue une très grosse « maison », prêté et entretenue gracieusement par la municipalité. 190 à 200 bénévoles s'y activent plusieurs fois par semaine et 997 familles y étaient inscrites à la fin de 2010. Ce qui concernait 2400 personnes. D'année en année, le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter et la perspective pour cette année 2011, à partir de demandes dûment étudiées,

est de 1500 familles, la plupart monoparentales et demandeurs d'emploi. La distribution alimentaire hebdomadaire représente une dizaine de tonnes, soit l'équivalent de 6 repas par personne et par semaine. L'approvisionnement provient de stocks européens, d'une « centrale d'achat » nationale et de la ramasse locale journalière auprès de boulangers et de grandes surfaces. Mais les restos du cœur sont jaloux de leur indépendance. Elle est garantie par l'importance des dons qui représentent environ 60% du budget, par les revenus



des concerts et des produits dérivés (soit près de 20%). S'affirmant complètement indépendants à l'égard du politique et du religieux, les Restos du cœur s'opposent à la volonté de contrôle du monde associatif par le pouvoir politique, refusant de devenir une institution ou une simple délégation de service public. Si la distribution alimentaire est leur marque, les Restos du cœur concourent à l'aide à la personne : réponse à une meilleure estime de soi (par le biais

du coiffeur par exemple), aide aux vacances, jardins d'insertion, micro crédits, ateliers contre l'illettrisme, etc... Cela en vertu de la maxime de Tércence¹, « Je suis homme, rien de ce qui est humain ne m'est étranger ».

J-P.B.

¹Esclave africain affranchi, devenu auteur de comédie à Rome (190 - 159 avant J-C).

« 25 ans déjà ! »



emmaüs se veut une réponse

originale à la misère de gens « cassés » par la vie. La communauté angevine installée à Saint-Jean-de-Linières depuis 1982¹ s'inscrit dans un réseau départemental (une communauté existe à Cholet) nationale (regroupant environ 4000 compagnons) et internationale (330 groupes surtout en Europe). Le principe ? « On vit de son travail », à partir de la récupération, du recyclage et de la valorisation. Emmaüs ne constitue pas

une entreprise mais un lieu de vie, un cadre solidaire pour la reconstruction de personnes socialement isolées. L'encadrement est assuré par quatre permanents, une intervenante sociale, trois salariés en insertion, plus 180 « Amis », bénévoles plus ou moins actifs. L'accueil est inconditionnel. La seule limite est la capacité

matérielle, à savoir 50 studios dont cinq en accueil d'urgence². Les bénéficiaires ? Des hommes surtout mais aussi quelques femmes, et même des couples. Le souci ? Préparer chacun à être reconnu et à retrouver son autonomie par une formation « maison » ou en externe en fonction d'un projet. Et toujours sans contrainte de temps.

Mais les compagnons tendent aujourd'hui à rester de plus en plus longtemps constituant de fait une contre-société à l'écart. Association laïque, partie prenante de tous les combats contre la précarité, dans un esprit altermondialiste, Emmaüs-Angers participe à hauteur de 10% de son budget à des activités de solidarité tant locales qu'internationales, en particulier avec le Bénin³

J.P.B.



¹Plus de 1500 compagnons se sont succédés depuis cette date

²Les passagers sont gérés par des compagnons

³Envoi de conteneurs et octroi de micro crédits pour l'accès à l'eau potable



L'Association angevine ayant pour But le Conseil et la Défense des Exclus (ABCDE) existe depuis 1995. Elle est née de la prise de conscience du phénomène tragique de l'exclusion massive et grandissante dans notre société riche, par quelques militants ayant une longue expérience de pratique syndicale et politique, ayant vécu personnellement des périodes de chômage et d'exclusion.

Quelques constats :

- Le chômage de masse, qui s'est installé autour de 1975 avec la crise, a engendré en même temps une pauvreté massive. C'est la cause principale de l'exclusion.
- Quel que soit le pouvoir en place, cette exclusion perdure et a tendance à augmenter (voir, par exemple, l'explosion des « Restos du cœur » et de toutes les statistiques officielles). Le nombre des RSA a progressé de 20% ; le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans qui sont sur le marché du travail a atteint 24,2% au 3^e trimestre 2010 et même plus de 40% dans les cités pauvres ; en octobre, 4.600.000 personnes toutes catégories confondues

étaient inscrites à Pôle Emploi (source DARES). C'est l'engrenage de la misère.

- Les gens ne connaissent pas leurs droits : les procédures administratives pour les faire valoir sont de plus en plus compliquées et impersonnelles.

Quelques convictions :

- La pauvreté ne tombe pas du ciel ; elle est fabriquée par des responsables qui non seulement s'en accommodent, mais en profitent. Il n'y a pas de volonté des responsables politiques et économiques de régler, par exemple, le scandale du chômage des jeunes (qui n'ont pratiquement aucune ressource au-dessous de 25 ans) ou des nombreux emplois à temps partiel qui génèrent la misère.
- Il y a une dérive de l'humanitaire au détriment de la justice sociale. On soigne les conséquences, sans s'attaquer aux causes.

Notre rôle : conseil et défense
Nous essayons de responsabiliser les gens, en les aidant à frapper aux bonnes portes, à poser les bonnes questions, sans faire le travail à leur place. Quand ils

n'arrivent pas à faire valoir leurs droits par eux-mêmes, nous faisons un travail d'accompagnement près des organismes compétents, comme Pôle Emploi, CRAM, CPAM, MSA, DDTE, banques, etc...

Dernièrement, nous avons aidé beaucoup de personnes à obtenir l'Allocation Équivalent Retraite ; cette mesure est ouverte aux demandeurs d'emploi et allocataires du RMI, justifiant avant 60 ans de 160 trimestres de cotisations et d'un faible niveau de ressources. Cette allocation est actuellement de 994 euros par mois (quand le RSA est à 460 euros). Elle devait être supprimée en janvier 2008. En 2007, ABCDE avait envoyé une lettre ouverte aux députés et sénateurs de Maine-et-Loire à ce sujet. Sous la pression, elle fut reconduite d'année en année.

Dernier cas traité

Mme X..., 54 ans en 2006, percevait l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), soit environ 450 euros par mois. Elle a effectué quelques saisons dans la Vallée, ce qui lui a ouvert des droits à l'ARE (allocation d'Aide au Re-

tour à l'Emploi). À la fin de cette indemnisation, après étude de ses droits, elle ne remplissait plus les conditions pour l'ASS. Elle n'avait donc plus rien, sauf quelques mois de salaire saisonnier dans l'année et une petite pension de réversion. N'ayant que deux trimestres par an validés pour sa retraite, elle n'avait pas les 160 trimestres nécessaires pour percevoir l'AER.

Avec elle, pendant un an, ABCDE s'est battue contre la CRAM et la MSA qui se renvoyaient la balle pour la validation possible de la période de chômage non indemnisé. Après plus d'un an de démarches et d'allers-retours entre CRAM et MSA, cette dernière a enfin validé les trimestres manquants à la date du 3 juillet 2008. Elle va donc percevoir l'AER, avec un rappel de 8000 euros, le 1^{er} janvier 2010.

Notre intention initiale était aussi de rassembler pour créer un rapport de force car nous menons aussi des actions collectives. Là, ce fut un échec.

*Bernard Desrue,
Jo Pineau*



Vieillesse

DANS LES 15 ANS QUI VIENNENT, LE NOMBRE DES PLUS DE 80 ANS VA DOUBLER. SI L'ESPÉRANCE DE RESTER EN BONNE SANTÉ PROGRESSE, NOMBREUX SERONT CEUX QUI VERRONT LEUR AUTONOMIE SE RÉDUIRE.

Les causes sont multiples et proviennent souvent de maladies; elles sont aussi liées aux conditions de travail et à l'absence de prévention.

Des rapports qui s'opposent

Un rapport du Conseil Économique et Social en 2004 demandait une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap. Cette demande a été relayée par les personnes elles-mêmes, les familles dont la situation est parfois épuisante, les organisations ou associations. Le gouvernement qui dit vouloir régler cette question rapidement s'appuie sur un rapport qu'a présenté la députée UMP Valérie Rosso-Debord.

Loin de développer la prévention, de réduire les inégalités actuelles de prise en charge, la députée avance des solutions inquiétantes.

Elle propose une augmentation de la CSG des retraités et la réduction des bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie. Une APA « socle » serait instituée ainsi qu'une APA « plus » à ceux qui accepteront une reprise sur succession. Elle préconise la souscription obligatoire d'une assurance dépendance à partir de 50 ans et une incitation fiscale à contracter

une assurance-vie. Elle ouvre ainsi un marché de la dépendance aux assureurs privés qui voient là une source de nouveaux profits.

Pas de service à deux vitesses.

Les organisations syndicales de retraités ont réagi en organisant une journée d'actions le 25 novembre pour présenter des contre-propositions.

La prévention tout au long de la vie est un moyen de lutter contre la perte d'autonomie. Elle est négligée voire inexistante faute de financement public.

Les personnes âgées souhaitent rester dans leur domicile le plus longtemps possible. Pour cela, il convient de développer les services et les soins à domicile, améliorer la formation des intervenants et leurs conditions de travail, assurer la prise en

charge financière par la sécurité sociale sans barrière d'âge. L'entrée en établissement est perçue souvent comme une solution de dernier recours. Elle permet cependant de se sentir moins isolé, d'être déchargé des contraintes du domicile, d'être convenablement soigné. Or le

sont en partie compensés par l'APA, versée par le Département après 60 ans. Cette aide est insuffisante et inégalitaire : elle varie d'un département à l'autre. Le recours à des assurances individuelles et au patrimoine des personnes âgées n'est pas acceptable car il crée une

situation « à 2 vitesses » des services rendus aux personnes âgées.

C'est pourquoi les syndicats de retraités demandent au gouvernement de prendre ses responsabilités « par une réponse publique

Le recours aux assurances, les reprises sur succession, la diminution des APA, la baisse des pensions liées à la réforme des retraites nous éloignent des principes fondateurs de la sécurité sociale. Ces mesures contredisent les solidarités intergénérationnelles et dispensent de faire appel à des ressources nouvelles. Le MEDEF applaudit des deux mains !

nombre de places en maisons de retraite médicalisées ne répond pas aux besoins actuels et futurs.

correspondant à un choix de société. La réponse passe par une gestion collective de ce risque au

et de dépendance

L'encadrement est trop faible et le prix de journée trop élevé. Les tarifs peuvent dépasser 2000 euros et même 3000 euros dans certains établissements alors que le montant moyen des pensions n'est que de 1200 euros. Les frais liés à la dépendance

sein de la Sécurité Sociale. Son financement doit se faire dans le cadre de la solidarité nationale, avec un engagement de l'État ».

Jean-Pierre Thuleau

Société

Faut-il avoir peur de la Science et des Techniques ?

Les dangers visibles nous causent moins d'effroi que les terreurs imaginaires¹.

OGM, vaccins, ondes électromagnétiques, nucléaire, nanoparticules,....., autant de sujets de scepticisme ou de crainte face aux progrès des sciences et des techniques. Dans le même temps se manifeste une sympathie, allant parfois jusqu'à une franche croyance en leur bien fondé, à l'égard des pseudosciences et des superstitions : dessin intelligent, psychanalyse, biodynamique, médecines alternatives, astrologie,.....

Comment le comprendre dans le pays héritier des Lumières ?

Prométhée puni par les dieux pour avoir donné le feu aux humains, Adam et Eve chassés du paradis terrestre pour avoir croqué la pomme de la connaissance, les religions n'apprécient pas et ne défendent pas les explications qui dépasseraient leurs vérités révélées. Galilée, Giordano Bruno et bien d'autres en ont fait les frais.

Évoquons aussi le rôle négatif joué par des courants d'opinion modernes. Sous couvert de défense de la nature, de relativisme, voire de morale, ils ont pour fond de

commerce le rejet systématique des sciences et des techniques. Ils instrumentalisent des peurs obscurantistes irrationnelles pour mieux servir leurs intérêts.

L'Éducation, au sens large, néglige la culture scientifique. La leçon de choses a disparu de l'école primaire. La part des disciplines scientifiques diminue au lycée. Nos écrans de télévision préfèrent les frères Bogdanoff aux émissions de vulgarisation. Le Petit Chimiste a disparu des magasins de jouets au profit des jeux vidéos. Conséquence, la recherche n'attire plus. On choisit d'autres carrières sans doute plus lucratives.

De mécaniques et visibles dans leurs manifestations, les sciences et les techniques sont devenues largement invisibles aux yeux des citoyens faute du minimum culturel indispensable pour appréhender les ondes, les particules, les virus ou les gènes. On ne leur montre et ils ne voient qu'un paysage inquiétant.

Et pourtant comment oublier l'amélioration

progressive de la condition humaine due pour l'essentiel pour ne pas dire en totalité aux progrès des sciences et des techniques. Dans notre pays les famines et les disettes ont disparu, progrès de l'agriculture. La variole, la diphtérie, le tétanos, la tuberculose, la poliomyélite, la liste n'est pas limitative, ne tuent plus grâce à la vaccination et aux progrès de la médecine. L'espérance de vie est passée en un siècle de 45 ans à 80 ans. Avec l'avion nous allons aux antipodes en 24 heures. Le GPS enfant des satellites artificiels, des ondes électromagnétiques, de la mécanique quantique et de la relativité d'Einstein nous guide avec une précision métrique. Le laser découpe des tôles, soigne la myopie, lit nos CD, imprime nos documents.

La science entreprise intellectuelle humaine

visé à une compréhension du monde en accordant la première place à la raison et à l'expérience. En se servant largement de ses résultats la technique met la nature au service de l'homme. Comme dans toute entreprise humaine des risques accompagnent les avantages. Sous prétexte des uns devrions nous renoncer aux autres? L'homme préhistorique a utilisé la hache de

Invention du cercle



Pierre pour tailler des branches mais aussi pour fracasser la tête de ses adversaires. Ce serait donc à l'homme auquel nous devrions renoncer par peur de la science et des techniques.

Plus sérieusement, de tout temps l'homme a voulu dépasser les frontières de son savoir. Comprendre, savoir, prévoir, c'est le sens de son évolution et la grandeur de son aventure à travers le temps. Chercher à brider la science et le technique par idéologie ou par crainte du futur nous conduit au sectarisme, au repli sur soi, à l'immobilisme et finalement au retour en arrière. Alors n'ayons pas peur de la science².

Yves Mulet Marquis

¹Shakespeare - Macbeth – Acte 1, scène 3

²Catherine Bréchnignac – N'ayons pas peur de la science – CNRS éditions

BREVES

La fibre sociale de Roselyne

Heureusement que Roselyne Bachelot a fait ses premières armes politiques dans le Maine-et-Loire. « J'ai tout appris dans ce département. Et c'est au conseil général du Maine-et-Loire que j'ai réussi à acquérir cette fibre sociale, à mes débuts », a-t-elle déclaré lors de ses vœux angevins. Une petite leçon de choses politiques à l'usage du pressé Christophe Béchu, selon Ouest-France qui rapporte la cérémonie.



C'est sûr qu'elle a de la fibre sociale, Roselyne. Elle l'a étalée en tant que ministre de la Santé en détricotant un peu plus la couverture des Français et en enrichissant les fabricants de vaccins anti grippe AH1N1. On suppose qu'elle va mettre aussi du sien au ministère des Solidarités, tellement on sent chez elle un amour pour les pauvres !

Retraites : sur quel pilier dansent-ils ?

En octobre dernier le Parlement européen a été saisi d'un rapport sur les mesures à prendre dans le cadre de la crise. Sur les retraites, le texte affirme : « le financement des pensions ne peut être entièrement laissé au secteur public. Il doit reposer sur des systèmes à trois piliers comprenant des régimes de retraite publics, professionnels et privés, dûment garantis par une réglementation et une surveillance spécifiques destinées à protéger les investisseurs ».

Qui a présenté ce rapport ? Pervenche Berès députée socialiste (si ! si !) européenne et qui l'a approuvé ? toute la droite, les élus socialistes et verts ! Peut-être faut-il penser qu'ils n'appartiennent pas aux partis qui, en France, participaient aux manifestations de l'automne dernier.

Société

Un vêtement symbolique :

CHRISTINE BARD EST PROFESSEURE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, MEMBRE DU CERHIO (CENTRE DE RECHERCHES HISTORIQUES DE L'OUEST) ET DU CENTRE D'HISTOIRE DE SCIENCES PO. ELLE A PUBLIÉ EN 2010 CE QUE SOULÈVE LA JUPE. IDENTITÉS, TRANSGRESSIONS, RÉSISTANCES ET UNE HISTOIRE POLITIQUE DU PANTALON.

Vous analysez l'inégalité hommes-femmes au travers de l'histoire du pantalon.

Ce n'est pas un hasard si les hommes, en position dominante, se sont attribué l'exclusivité du vêtement fermé et ont imposé aux femmes un vêtement ouvert, la jupe. Le pantalon est plus pratique, mieux adapté au travail, aux déplacements, au voyage à cheval. Puis il est protecteur : il protège la région du sexe des regards indiscrets, les jambes du froid...

Le pantalon était réservé aux travailleurs, les aristocrates portant une culotte moulante. Comment sont-ils tous passés au pantalon ?

C'est une " Grande Renonciation masculine " à l'érotisation des corps : on passe d'un ancien régime aristocratique à un nouvel ordre bourgeois, uniformisant les apparences des hommes. En même temps, le pantalon, mis en exergue par les sans-culottes pendant la Révolution, porte les nouvelles valeurs : " Liberté ", " Égalité ", puis " Fraternité ". Il se gorge d'une richesse symbolique, qui n'est plus seulement de l'ordre du pouvoir, mais aussi de la modernité politique.

Les femmes bénéficient-elles des valeurs républicaines et de son symbole, le pantalon ?

Non, elles participent à la Révolution, mais sont exclues de ce nouvel ordre symbolique qui ne crée de la fraternité... qu'entre hommes. Certes, la loi de 1793 décrète la liberté du vêtement, mais elle précise : " dans le respect du vêtement de chaque sexe " ! Puis l'ordonnance de 1800 interdit aux femmes de s'habiller en homme, sous peine d'amende. D'ailleurs, pour discréditer leurs actions et les réduire au silence, on utilise le fantasme de la " femme pantalonnée ", de la virago. Le 30 octobre 1793, le discours d'Amar justifiant la fermeture des clubs de femmes est le premier texte antiféministe qui utilise de la métaphore du pantalon pour véhiculer l'idée que l'égalité des sexes conduirait à l'extinction de la différence des genres. Il y en aura beaucoup d'autres ensuite.

L'ordonnance de 1800 n'est toujours pas abolie. Le 29 septembre 2010, des élus communistes et Verts du Conseil de Paris ont à

nouveau demandé son abrogation... sans succès.

Symboliquement, il serait important de la supprimer. Certes, cette ordonnance n'est plus applicable puisqu'elle interdit aux femmes de s'habiller en hommes : or cela n'a plus de sens aujourd'hui ; la mode féminine a intégré tous les éléments du vestiaire masculin. Toutefois, il faut savoir qu'en France, le droit du travail autorise, sous certaines conditions, un patron à imposer la jupe à ses employées.

Quelles sont les premières femmes qui portent le pantalon ?

Elles ne figurent pas toutes dans les archives. Mais plusieurs femmes célèbres ont porté le pantalon, et ainsi exprimé leur liberté ou leur solidarité avec la conquête des droits des femmes. Dans les années 1830, George Sand assume complètement le pantalon, dont elle décrit les avantages dans ses Mémoires. Archi-caricaturée, elle devient une espèce de stéréotype de la femme de lettres masculinisée, aux mœurs très libres. D'autres artistes lui emboîtent le pas, et font ainsi avancer la cause des femmes.

A quelle époque le pantalon devient-il usuel pour

les femmes ?

Cela ne s'est pas fait en un jour ! Le XIX^e siècle reste dominé par une vision antiféministe et homophobe du pantalon. Puis l'essor du sport, à la Belle Époque, contribue à la légitimation du pantalon. La culotte cycliste fait controverse. La peur de l'indifférenciation des sexes demeure. Dans les années 1920, les femmes abandonnent le corset et coupent leurs cheveux... mais osent rarement le pantalon, ultime résis-



Le pantalon

tance. La transgression du code vestimentaire sexué est toujours condamnée, notamment par l'Église catholique systématiquement opposée aux " modes nouvelles ". Il faut attendre les années 1960 pour que le pantalon se banalise. En Mai 68, c'est gagné.

Aujourd'hui il paraît plus difficile de porter la jupe que le pantalon...

La connotation de la jupe a changé. Elle est devenue exceptionnelle : 9 femmes sur 10 lui préfèrent le pantalon. Aujourd'hui, elle est parfois interprétée comme un signe de disponibilité sexuelle, tandis que le pantalon agit comme une protection contre un regard sexiste et sexualisant. Ni Putes Ni soumises a attiré l'attention sur le problème, de même que le " Printemps de la jupe ". Il s'agit d'un nouveau droit à défendre : le droit de ne pas porter le pantalon !

Christine Bard préside l'association Archives du féminisme (<http://archivesdufeminisme.fr>), coordonne le musée virtuel Musea (<http://musea.univ-angers.fr>) et dirige la collection " Archives du féminisme " aux Presses universitaires de Rennes. Elle appartient aux comités de rédaction de *Histoire@Politique* et de *Travail, Genre et Sociétés*. Elle dirige la *Maison des Sciences Humaines Confluences* à Angers où elle anime l'*Observatoire du Changement social*.

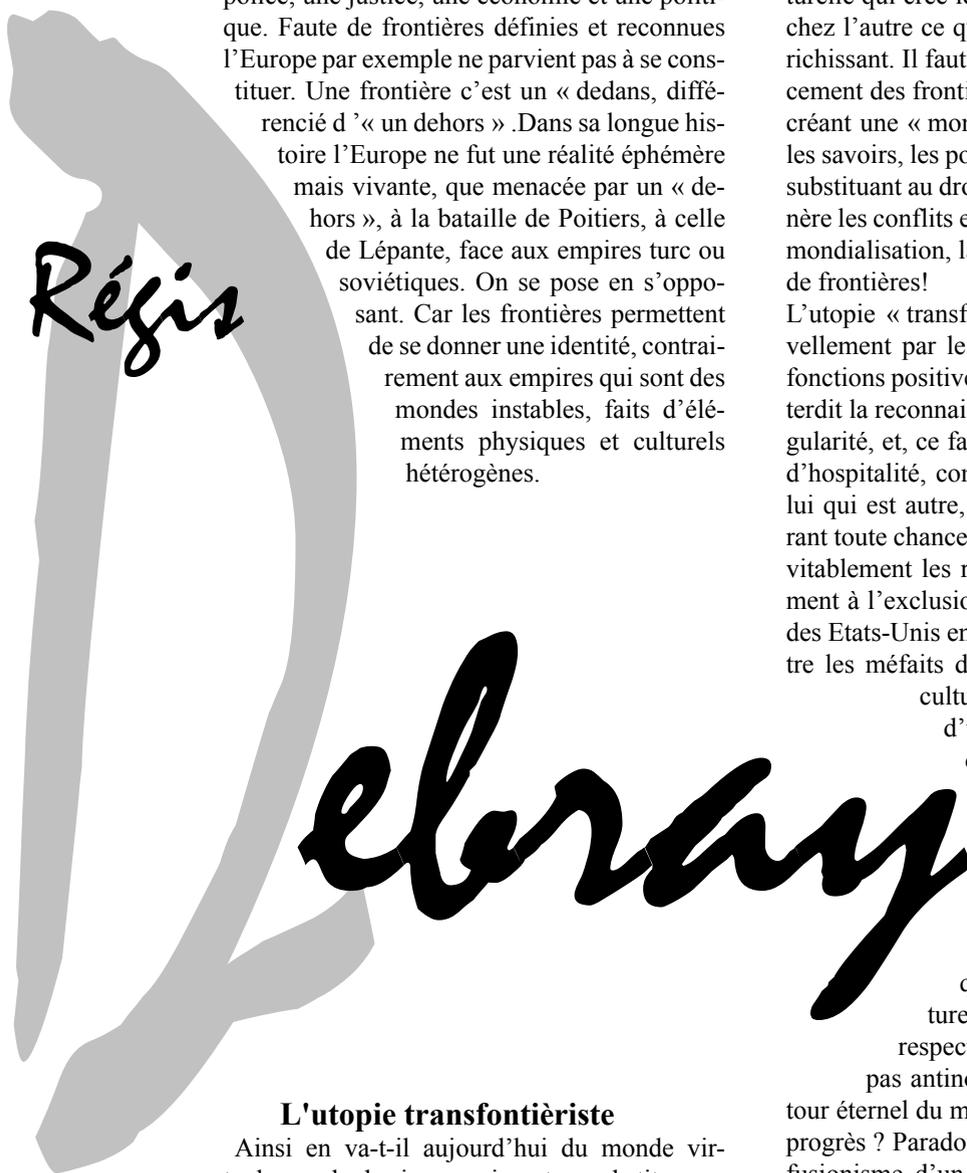
Philosophie politique

Le jeudi 9 décembre, au Centre des Congrès, devant une salle comble, envahie par un public fait de toutes les classes d'âge, manifestement impatient d'entendre la conférence annoncée, et bientôt fasciné par les propos non conventionnels, provocants, de Régis Debray, Lucien Guirlinger, président de la Société Angevine de Philosophie, présenta d'abord au public ce penseur et acteur politique, « inclassable ». Son parcours hors série, depuis sa participation aux événements révolutionnaires en Amérique latine, son incarcération puis sa « désintoxication », sa distanciation à l'égard des illusions lyriques d'un Fidel Castro ou du « Tche » Guevara, la création de la Médiologie, science et examen critique du pouvoir renversant de la transmission des messages, en passant par la mise à jour, sous les idéologies religieuses et politiques, d'un « axiome d'incomplétude », ne pouvait qu'interroger et même défier la curiosité et les attentes des Angevins. Ils ne furent pas déçus !

Un dedans et un dehors

En proposant de « réhabiliter les frontières » Régis Debray resta fidèle à sa réputation « d'empêcheur de penser en rond ». Prenant « à rebrousse poil » l'engouement contempo-

est une limite, une « peau », un territoire à l'intérieur duquel on peut constituer un Etat, une police, une justice, une économie et une politique. Faute de frontières définies et reconnues l'Europe par exemple ne parvient pas à se constituer. Une frontière c'est un « dedans, différencié d'un dehors ». Dans sa longue histoire l'Europe ne fut une réalité éphémère mais vivante, que menacée par un « dehors », à la bataille de Poitiers, à celle de Lépante, face aux empires turc ou soviétiques. On se pose en s'opposant. Car les frontières permettent de se donner une identité, contrairement aux empires qui sont des mondes instables, faits d'éléments physiques et culturels hétérogènes.



L'utopie transfrontière

Ainsi en va-t-il aujourd'hui du monde virtuel, monde de signes qui veut se substituer au monde réel fait de choses. Il faut certes des signes pour désigner les choses, mais il ne faut pas confondre les signes et les choses. La frontière entre les signes et les choses garantit contre un nomadisme qui peut détruire les choses : témoins les dégâts financiers et économiques

aux échanges par la préservation des différences, d'une altérité matérielle, naturelle et culturelle qui crée le désir d'aller voir et chercher chez l'autre ce qui le fait différent et donc enrichissant. Il faut prendre garde à ce que l'effacement des frontières, supprimant l'originalité, créant une « monoculture » uniforme, stérilise les savoirs, les pouvoirs, tue la recherche, et, en substituant au droit du sol un droit du sang, génère les conflits ethniques. La Mafia, comme la mondialisation, la globalisation, n'ont pas de frontières!

L'utopie « transfrontière » conduit à un nivellement par le bas. La méconnaissance des fonctions positives des frontières culturelles interdit la reconnaissance de l'autre, dans sa singularité, et, ce faisant, à la fois annule la vertu d'hospitalité, comme accueil privilégié de celui qui est autre, parce qu'il est autre, et, retirant toute chance de le comprendre, accule inévitablement les relations avec lui à l'affrontement à l'exclusion, à la domination. L'attitude des Etats-Unis en Irak ou en Afghanistan illustre les méfaits de l'ignorance des différences culturelles qui séparent un peuple d'un autre : que peut comprendre un GI, né, élevé dans le pays techniquement le plus avancé du monde, aux préoccupations, aux soucis, aux croyances et aux mœurs d'un pasteur tirant péniblement du sol aride de ses montagnes de quoi survivre, fut-ce par la culture des pavots ? Leurs échelles respectives du temps, ne sont-elles pas antinomiques, comme le calme retour éternel du même s'oppose à la frénésie du progrès ? Paradoxalement, ce n'est pas le confusionnisme d'un monde sans frontières, mais au contraire les échanges entre des cultures préservant chacune son originalité, qui permet un élargissement à tous d'une condition universellement humaine.

Lucien Guirlinger

l'éloge des frontières

rain pour l'avènement libérateur d'une humanité sans frontière, Régis Debray y démasque une illusion consolante mais mortifère. Il souligne d'entrée le paradoxe d'une croyance qui va à l'encontre des faits, car il ne s'est jamais créé, ou tenter de se créer autant de « nouvelles frontières », géopolitiques ou culturelles, qu'aujourd'hui ! En témoignent par exemple les revendications régionalistes d'indépendance, (Corse, Bretagne, Pays Basque, Flandre), les conflits sanglants de Palestine ou de Tchénie. C'est qu'une frontière protège, fait corps, elle

qu'ont fait récemment les exploits informatiques d'adeptes experts du virtuel ! Le réel, le monde des choses, se vengent ainsi des vertiges de l'hégémonie du monde virtuel. A cette ivresse de mondes sans frontières, ivresse favorisée par la facilité et la rapidité de déplacements et de dialogues lointains grâce aux techniques aéronautiques et informatiques, il faut opposer les vertus des frontières. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les frontières mais le flou, l'incertain, l'absence de bonnes frontières, qui génèrent la violence. De bonnes frontières sont poreuses, invitent

Le principe de laïcité

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques lignes tirées du livre de Régis Debray, « Éloge des frontières », qui est à la source de sa conférence :

« Le principe de laïcité porte un nom : séparation ». La séparation de l'Église et de l'État illustre en effet la valeur des frontières, en tant que défense des contre-pouvoirs, contre l'hégémonie d'un pouvoir unique, incompatible avec les principes de la République et pourtant menaçant encore aujourd'hui, dans cette « monarchie élective » qui sape les bases de notre République.

L.G.

Les conseils



de la librairie Contact

Indignation, de Philip ROTH, chez Gallimard : il y décrit le malaise grandissant d'un jeune étudiant juif en décalage total avec le milieu universitaire conservateur où il vit pour fuir un père trop protecteur, et aussi la guerre de Corée, toile de fond de ce tableau de moeurs raconté d'une plume magistrale.

La couleur des sentiments, de Kathryn STOCKETT, aux éd. Jacqueline Chambon : l'histoire se passe dans l'Etat du Mississippi, au début des années 60, où l'on découvre de l'intérieur le quotidien des bonnes et nounous noires dans les familles blanches de la bonne société. L'auteur nous fait comprendre la ségrégation ordinaire par un art du détail remarquable, des

personnages qui ne sont jamais caricaturaux, certains attachants, d'autres naïfs, d'autres insupportables... Un livre que l'on dévore sans s'en apercevoir !

Dans la mer

il y a des crocodiles, de Fabio GEDA, aux éd. Liana Levi, retrace le parcours d'un jeune afghan qui quitte son pays à 12 ans et, au prix de souffrances innombrables, mais aussi grâce à certaine mains tendues, et à une énergie hors

du commun, se retrouvera en Ital

Samba pour la France

, de Delphine COULIN, aux éd. du Seuil, raconte les déboires de Samba, jeune malien, immigré clandestin en France, la terre promise où il connaîtra l'angoisse des contrôles, le centre de rétention, les sales boulots, mais aussi l'amitié de l'auteur, militante de la Cimade, qui lui prête sa plume.

Marie-Paule Bonnaud

LES IMPERTINENTS

par Michel Perraudou

Georges Darien (1862-1921) né Georges Adrien est, définitivement, un libertaire acharné, un individualiste intégral, un réfractaire absolu.

Au sujet de sa vie, relativement peu de choses sont connues avec certitude. En 1881, il entre dans l'armée mais les affaires se gâtent rapidement, au point qu'en 1883 il est condamné à Biribi pour trente-trois mois. Biribi désigne un ensemble de centres situés en Afrique du Nord, regroupant des bataillons disciplinaires dont l'objet était de briser les fortes têtes, les indisciplinés, les désobéisseurs, les déserteurs et autres condamnés des tribunaux militaires.

De cette rude expérience Darien ressort farouchement antimilitariste et devient écrivain, enchaînant, sans grand succès au début, romans et pamphlets : *Biribi, discipline militaire* (publié en 1889), *Bas les cœurs* (1889), *Les Pharisien*s (1891), *Le Voleur* (1897), *La Belle France* (1901), entre autres.

Il collabore à plusieurs publications libertaires : *L'Endehors* de Zo d'Axa – leur collaboration se termine par un duel ; *L'Ennemi du peuple*, du syndicaliste antimilitariste Emile Janvion. Il fonde *L'Escarmouche*, en 1893, éphémère revue existant un an. Toujours indépendant, il rompt avec certains dogmes anarchistes, telle l'abstention aux élections, et présente sa candidature de « républicain individualiste » au



scrutin de 1912.

Son œuvre, frappée d'une viscérale révolte, est un vibrant plaidoyer contre le cléricisme, contre le militarisme, contre la société contemporaine avec ses petits maîtres détestables et ses exécutants exécrationnels. Le passage qui suit est extrait du roman *Le Voleur* (2005, Editions Omnibus) dont Louis Malle tira un film, en 1967.

« Ce que je méprise, c'est l'existence que je

mène, moi ; que je suis condamné à mener pendant des années encore. Instruction, éducation. On m'élève. Oh ! L'ironie de ce mot-là !

Éducation. La chasse aux instincts. On me reproche mes défauts ; on me fait honte de mes imperfections. Je ne dois pas être comme je suis, mais « comme il faut ». Pourquoi faut-il ? On m'incite à suivre les bons exemples ; parce qu'il n'y a que les mauvais qui vous décident à agir. On m'apprend à ne pas tromper les autres ; mais point à ne pas me laisser tromper. On m'inocule la raison — ils appellent ça comme ça — juste à la place du cœur. Mes sentiments violents sont criminels, ou au moins déplacés ; on m'enseigne à les dissimuler. De ma confiance, on fait quelque chose qui mérite d'avoir un nom : la servilité ; de mon orgueil, quelque chose qui ne devrait pas en avoir : le respect humain. Le crâne déprimé par le casque d'airain de la saine philosophie, les pieds alourdis par les brodequins à semelles de plomb dont me chaussent les moralistes, je pourrai déceimment, vers mon quatrième lustre, me présenter à mes semblables. J'aurai du savoir-vivre. Je regarderai passer ma vie derrière le carreau brouillé des conventions hypocrites, avec permission de la romantiser un peu, mais défense de la vivre. J'aurai peur. Car il n'y a qu'une chose qu'on m'apprenne ici, je le sais ! On m'apprend à avoir peur. »

Associations

boulistes Paulette dame les



Paulette Biémont a remporté cette année le challenge de boules de fort des amicales laïques. Paulette (dans les jeux de boule on se tutoie et s'appelle par son prénom) pratique cette activité depuis 1981. Elle a débuté à l'amicale Jules Ferry de Vernoi. Gaston Soyer, le voisin de Courléon, fin bouliste, a immédiatement décelé les potentialités de la néophyte. Nous ne savons pas comment il s'y est pris, mais pour son amicale, il la recruta. Gaston demanda à son mari, lui aussi bouliste, de l'accompagner. Ce dernier, ancien de l'école publique de Courléon, ne pouvait refuser. À Longué, il seconda son épouse. Avec les années (72), l'entraînement de Paulette a perdu en intensité, mais le coup d'œil est toujours affûté et le «fort» prend irrémédiablement la bonne pente. Les boules de Paulette (noire d'un côté, blanche de l'autre) sont coquettes dans leur dandinement, mais dociles ; auprès du «maître», elles se couchent immanquablement. Ce sont des amour de boules. D'ailleurs Paulette ne les prête pas. Elles furent serties en sa présence par le premier constructeur de boules de Morannes, en 1990. Donc les abandonner, même momentanément, pas question. En revanche, elle aime partager sa passion.

Qu'appréciez-vous dans ce jeu, l'ambiance, la technique ?

Paulette Biémont : l'ambiance n'est plus ce qu'elle était. C'est à celui qui va battre l'autre, c'est l'attrait des gros prix mis en jeu, parfois 250€ pour le premier. Avant, c'était plus convivial ; c'était le plaisir de jouer entre amis. Ce plaisir, je le retrouve dans le challenge des amicales laïques. Il n'y a qu'une coupe à gagner, sans mises de départ. L'argent est exclu de ce concours.

Mais vous continuez quand même à concourir ?

P. B. : oui, car j'aime le jeu. Ce n'est pas évident de jouer sur un terrain qui n'est pas plat avec des boules qui ne sont pas rondes. Il faut de l'adresse et de la réflexion. J'apprécie les façons de jouer. Je repère très vite les bons joueurs. Je les observe. Je m'inspire de leurs bons coups.

Les rituels de la boule de fort ne me gênent pas. Je trinque, mais je bois toujours de l'eau. Et les fesses de Fanny, encore de service dans les rencontres amicales, ne me gênent pas. Il est vrai que je ne vais plus à Brion¹ depuis longtemps

Est-ce que beaucoup de femmes pratiquent la boule de fort ?

P. B. : je ne suis plus une exception. Dans certains villages, elles sont toutefois très rares ; notamment dans ceux qui ne les acceptent dans les jeux que depuis une dizaine d'année tels que Bourgueil et Chouzé. Ce qui manque le plus, pour que notre patrimoine ne se perde pas, ce sont les jeunes.

Si des femmes comme Paulette Biémont s'en mêlent, l'avenir de la boule de fort est assuré.

Propos recueillis par Nicole Glémet et Jack Proult

¹«Aller à Brion» consiste à ne pas marquer un point dans une partie.

À votre bon cœur.

D'un côté, le budget 2011 supprime 16 000 postes à l'enseignement public. De l'autre, un amendement du Sénat, transfère 4 millions du budget de l'Éducation nationale à l'enseignement privé. Cette manne représente 250 postes pour transmettre les valeurs chères au chanoine du Latran. Habituellement, eu égard au nombre d'élèves scolarisés dans l'un et l'autre enseignement, la création et/ou la suppression de postes dans le privé équivalaient à 20% de celles de l'enseignement public. Nous pourrions presque dire que c'était le bon temps. Cette année la suppression des postes dans le privé au lieu de 3200 (20% de 16000) ne fut que de 1380, d'où un gain de 920 postes par rapport au public. C'est la laïcité positive en acte. Pour la contester la FOL, le 22 janvier, a manifesté avec d'autres organisations pour l'augmentation du budget de l'Éducation nationale.

J. P.

Challenge Boules de fort Résultats 2010.

1^{er} : Amicale laïque de Courléon. 2^e : patronage Paul Biet de Longué. 3^e ex aequo : Sociétés de Chavaignes et de Vieil Baugé.

Cette année c'est Longué qui recevait. Les petits plats furent mis dans les grands. Nicole, la présidente de Paul Biet, avait mobilisé Alain, Michel et les autres. Le repas convivial fut apprécié. Il est vrai que les parties de la matinée avaient mis en appétit. Et le petit verre de blanc sec bu à la buvette le renforça. Repas copieux, mais pas lourd. L'après midi n'était pas le moment de la sieste, mais celui de la finale.

Junior Association

C'est un dispositif national qui permet à des jeunes mineurs de pouvoir monter un projet sans constituer une association Loi 1901. Il leur permet de participer activement à la vie sociale, d'agir et de s'engager concrètement. L'émergence et la formation de jeunes citoyens actifs en est la finalité. Dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, la Ligue de l'enseignement est soutenue par la Région des pays de la Loire pour développer, sur son territoire, les Juniors Associations. Je donnerai tous les renseignements utiles aux personnes intéressées.

Cécile Allais,
vie fédérative

Culture



«LE QUARTET DE SWING SOFA EST ENMENÉ PAR SA CHANTEUSE CHARISMATIQUE ET ÉNERGIQUE AURÉLIE BRETON ET NOURRI DES GUITARES ET PERCUSSIONS DE SÉBASTIEN CHEVILLARD, QUENTIN CHEVRIER ET FLORIAN BOCAHUT. SWING SOFA DISTILLE SA CHANSON JAZZY AUX COMPOSITIONS ORIGINALES ET JOLIMENT CISELÉES. NOTEZ BIEN LEURS DATES DE CONCERT EN ANJOU ET ALLEZ-Y ! »

Quand et comment est né le groupe Swing sofa ?

Swing Sofa né en 2004 d'une rencontre. Quentin Chevrier et Sébastien Chevillard forment un duo de guitares, Aurélie Breton fait vivre de sa voix ses poésies. L'univers est posé en 2007 quand Florian Bocahut rejoint l'aventure avec sa basse. Aujourd'hui, Swing Sofa continue de faire évoluer son petit monde, se tournant parfois vers de nouveaux horizons musicaux, au gré de ses envies.

Quel genre de musique

créez-vous et produisez-vous ?

Comme ils le nomment «Chanson Pirato-Bohème». Ce répertoire est riche de nombreuses influences, de la plus pure chanson française au rock 70's des Doors ou de Pink Floyd. On y vogue entre swing vif, balades paisibles et expérimentations électriques. Le texte quant à lui nous entraîne tantôt dans des poésies impressionnistes, tantôt dans des histoires décalées, plus figuratives.

Pourquoi Swing Sofa?

Le swing un peu comme le nom du port ou nous sommes montés pour la première fois, dans le même bateau.

Le sofa, c'est un mobilier du quotidien très personnel et convivial à la fois. Utile pour reposer les corps, les entreposer côte à côte. Dans le salon, le sofa assiste à des scènes intimes. Assis ou affalé dessus, c'est un lieu douillet où il fait bon tendre l'oreille.

À quel public vous adressez-vous ?

Swing Sofa touche un public de tout âge. Chacun retrouve sa part d'émotion et d'attention.

-Quelle est votre activité en ce moment, quels sont vos projets ?

Pour l'année à venir, il y a deux objectifs principaux pour Swing Sofa, liés entre eux. Premièrement, trouver des dates qui amènent au groupe une visibilité ou des opportunités pour la suite.

Ce dernier point relie à l'autre objectif qui est de faire connaître le groupe à un échelon plus vaste (régional/national).

Pour l'instant, nous cherchons donc à jouer un maximum dans les villes principales de la région et des régions voisines.

Le 18 Mars au Théâtre Chanzy Soirée Rire du Médecin

Le 2 Avril au Chabada Soirée Droit au Logement

Le 27 Mai au Barouf à Cholet (festival de la BD)

Le 18 Mars au Théâtre Chanzy Soirée Rire du Médecin

Le 2 Avril au Chabada Soirée Droit au Logement

Le 27 Mai au Barouf à Cholet (festival de la BD)

Le 28 Mai à St Clément des levées.

Et bientôt d'autres concerts sur le www.myspace.com/swingsofa

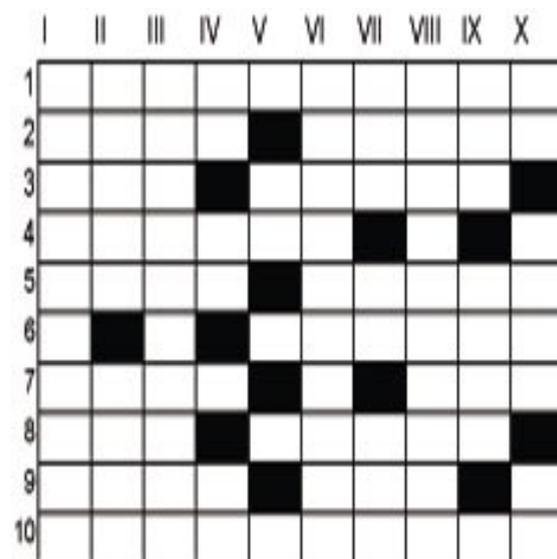
ou le site: <http://www.swingsofa.fr>

Nouveau clip tiré d'une chanson du disque «Pirato-bohème» sur youtube.

contact tour: Quentin.contact@swingsofa.fr



Grille 95



Horizontalement : 1-Aux lecteurs de l'Anjou. 2-Risque – Chirurgien français. 3-Cours d'eau– Opéra d'après Sardou. 4-Signe du zodiaque. 5-Écrivain – Roman de Chateaubriand. 6-Dépouillé. 7-Divinité grecque - Sur la rose des vents. 8- Situé – Chaussure. 9- Aïeule – Couleur de robe. 10- Perte de sang-froid.

Verticalement : I-Faute de langage. II-Prêtre français - Possessif. III-Usage d'un mot nouveau. IV-Métal symbolisé - À la mode - Désinence verbale. V-Guide la mine. VI-Ne tient pas en place. VII-Académies - Moitié de pou - Peuple de Guatémala. VIII-Faculté de voir dans l'obscurité. IX-Voyelles - Sable mouvant. X-Pronom - Vieil ordre religieux (phonet).

Solution du n° 94



Société

Appel à l'aide et à la participation

Un abonné fait un abonnement

Tout d'abord, chers abonnés, nous vous informons que l'Anjou laïque restera l'Anjou laïque. Après discussions et échanges, l'équipe de rédaction a décidé que les changements envisagés n'impliquaient pas un changement de titre. L'Anjou laïque se transformera donc sans se dissoudre. Le prochain numéro devrait être d'un format plus important (ce qui facilitera la mise en page). De nouvelles rubriques seront ouvertes.

La principale motivation du changement de titre était l'élargissement du lectorat par une augmentation des abonnés. Réflexion faite, nous avons pensé que le plus sûr moyen d'atteindre ces objectifs était de s'appuyer sur les fidèles de l'Anjou laïque. Nous demandons donc à chaque abonné de faire (au moins) un abonnement. Des abonnés supplémentaires assureraient le maintien du journal et donneraient même la possibilité financière d'augmenter la fréquence des parutions. L'avenir de l'Anjou

laïque vous appartient grandement.

Toujours dans la perspective de vous associer au développement du journal nous avons créé un blog. Il vous permettra de prendre connaissance de l'intégralité d'articles que nous sommes parfois dans l'obligation de couper, d'articles non parus, de discussions ou de controverses. Il vous permettra aussi de participer en envoyant des critiques et/ou des informations.

Oui, l'Anjou laïque a besoin de vous. Et si vous le pensez utile à la défense et à la promotion de l'idéal laïque; si vous le pensez utile au débat démocratique...merci d'avance.

Jack Prout

Adresse du blog : <http://anjoulaïque.blogspot.com/>

Adresse mail : anjoulaïque@gmail.com ou jack.proult@wanadoo.fr



Pompe à fric

« C'est normal, lui répond une gentille banquière. Nous avons un accord avec la compagnie pétrolière. A chaque plein, elle tire les 99 euros mais cette transaction n'est que transitoire. Elle a déjà disparu de votre compte. N'y apparaissent que les 30 euros... »

« Ah bon ! » Le petit gars est rassuré.

Quoique ! En réfléchissant bien, il constate qu'on se sucre sur son compte. Car combien dure un prélèvement transitoire ? En admettant qu'il ne passe que la nuit, quand vous faites le plein le soir, cela fait environ dix heures. Donc, pendant dix heures, la compagnie pétrolière va profiter d'un gain de $99 - 30 = 69$ euros tirés indument sur votre compte. Imaginez le nombre d'automobilistes qui glissent leur carte bancaire dans les pompes à essence, tous les jours. Et essayez de calculer les sommes que le pétrolier gagne en plaçant sur les marchés financiers (il y en a toujours un d'ouvert à n'importe quelle heure du jour et de la nuit dans ce vaste monde) cet argent qui ne lui appartient pas... Avec la généreuse complicité des banquiers.

L. L. M.

Comment des pompes à essence deviennent des pompes à fric ! Petite histoire édifiante découverte récemment par un jeune homme branché. Avant de sortir en boîte avec sa copine, il fait un plein de 30 euros, puis consulte son compte bancaire. Surprise ! Il constate un débit de 99 euros. Ces fameux 99 euros au-delà desquels le pétrolier ne souhaite aller, comme indiqué sur l'écran de la pompe.

Le lendemain, il s'empresse d'interroger sa banque. « J'ai tiré 30 euros d'essence et on m'en pompe 99 ! »

Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°95

Directeur de la publication :

Jack Prout

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Marie-Paule Bonnaud, Christine Brard, Sylvie Cognard, Bernard Desrue, Nicole Glemet, Jean-Goblet, Stéphane Lepage, Lucien Guirlinger, Guy Marinier, Yves Mulet-Marquis, Michel Perraud, Jo Pineau, Yvon Quiniou, Jacques Sigot, .

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0710G8683I : 125-0936

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers



LES HUMEURS DE NONO

Vendée Plébéienne

Apprécié, depuis de nombreuses années, pour ses collaborations à l'Anjou laïque, notamment sous la forme de Conseils de lecture, Michel Perraudau est aussi reconnu comme auteur d'ouvrages dans les domaines de la psychologie et de la pédagogie.

L'opuscule qu'il vient de rééditer en septembre 2010 révèle une solide culture historique et apporte un regard très critique sur ce que l'Histoire officielle retient de l'insurrection qui secoua la Vendée en 1793. Écrit, il y a trois décennies, ce texte avant-coureur dénonce l'idée d'« une défense ardente de Dieu et du roi » et apporte des éléments consistants pour soutenir l'idée « qu'il fallait y déceler des germes autrement plébéiens ».

Ayant, depuis, trouvé un écho chez d'autres auteurs originaires, comme lui, des terres insurgées, Michel Perraudau a jugé utile cette réédition.

Guy Marinier



Michel Perraudau, « Vendée 1793 Vendée plébéienne »

101 pages, Les Editions libertaires, 10 €